# SÉNAT

Session ordinaire de 1917.

COMPTE RENDU IN EXTENSO. - 7º SEANCE

Séance du vendredi 26 janvier.

#### SOMMAIRE

1. - Procès-verbal.

 2. — 2º tour de scrutin pour la désignation du vice-président chargé de présider la Haute-Cour en cas d'empèchement du président.

38. — 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambro des députés, portant approprie de la convention franco-suédoise, signée à Paris le 31 janvier 1916, pour la protection réciproque, en Chine, des marques de fabrique, brevets, dessins et droits d'au-t-ur.

Déclaration de l'urgence.

Observations: M. Louis Martin.

Adoption de l'article unique du projet de loi.

A. — Suite de la discussion de l'interpellation de M. Gaudin de Villaine sur les mesures que le Gouvernement compte prendre afin de resserrer le blocus et d'empêcher l'exportation des métaux français indispensables à la fabrication des canons et explosifs, ainsi que sur les enquêtes et instructions en cours:

MM. Cazoneuve, Denys Cochin, sous-secrétaire d'Elat des affaires étrangères; Gaston Menier, Gaudin de Villaine.

Ordre du jour de M. Gaudin de Villaine. - Retrait.

Adoption de l'ordre du jour pur et simple.

.5. — Résultat du 2º tour de scrutin pour la désignation du vice-président de la llaute-Cour. — M. Régismanset, élu.

.6. - Interversion de l'ordre du jour.

7. — 1º délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet l'attribution d'une prime de 3 fr. par quintal de blé récolté en France en 1917.

Déclaration de l'urgence.

Discussion générale: MM. Lhopiteau, Darbot, Clémentel, ministre du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, du travail, des postes et des télégraphes; Milliès-Lacroix, Albert Peyronnet et Audiffred.

Adoption des cinq articles et de l'ensemble de la proposition de loi.

de la proposition de loi.

8. — Dépôt par M. Albert Métin, sous-secrétaire d'État des finances, au nom de M. le président du conseil, ministre des alfaires étrangères; de M. le ministre de la marine, de M. le ministre des travaux publics, des transports et du ravitaillement, et de M. le ministre des finances, d'un projet de loi adopté par la Chambre des députés, autorisant des dérogations aux lois qui règlent la navigation sous pavillon français. — Renvoi à la commission de la marine.

Dépôt par M. le sous secrétaire d'Etat des finances, au nom de M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères; de M. le ministre des finances, de M. le ministre de l'intérieur et de M. le ministre des colonies, d'un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre.

Sur le renvoi à une commission de trentesix membres nommés au scrutin de liste dans les bureaux: MM. Milliès-Lacroix, Boudenoot. — Renvoi aux bureaux pour la nomination d'une commission de trente-six membres.

9. — Dépôt par M. l'amiral de la Jaille d'un rapport, au nom de la commission de la marine, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la nomination dans les corps de la marine des élèves ayant terminé leur première année d'études à l'école polytechnique en 1914.

Dépôt par M. André Lebert d'un rapport sur sa proposition de loi tendant à modifier, SÉNAT — IN EXTENSO

au profit des enfants des militaires ou marins tués à l'ennemi ou morts de leurs blessures ou de maladies contractées dans le service, les dispositions de l'article 742 du code civil concernant la représentation des collatéraux aux successions ouvertes depuis le 2 août 1/14.

10. — Reglement de l'ordre du jour : M. Jean Codet.

Fixation de la prochaine séance au mardi 30 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. BOIVIN-CHAMPEAUX
VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## 1. - PROCES-VERBAL

M. de La Batut, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Le procès-verbal est adopté.

2. — SCRUTIN POUR LA DÉSIGNATION DU VICE-. PRÉSIDENT CHARGÉ DE PRÉSIDER LA HAUTE COUR EN CAS D'EMPÈCHEMENT DU PRÉSI-DENT

M. le président. L'ordre du jour appelle le 2° tour de scrutin pour la désignation du vice-président chargé de présider la Haute Cour en cas d'empèchement du président.

Je prie MM. les scrutateurs désignés à la précédente séance de vouloir bien se charger du dépouillement du scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin, ouvert à deux heures cinquante minutes, est fermé à trois heures vingt-cinq minutes.)

3. — ADOPTION D'UN PROJET DE LOI APPROU-VANT UNE CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN CHINE

M. le président. L'ordre du jour appelle la 10 délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation de la convention franco-suédoise, signée à Paris, le 31 janvier 1916, pour la protection réciproque, en Chine, des marques de fabrique, brevets, dessins et droits d'auteur.

M. Astier, rapporleur. J'ai l'honneur de demander au Sénat, d'accord avec le Gouvernement, de vouloir bien déclarer l'urgence.

M. le président. Je consulte le Sénat sur l'urgence, qui est demandée par la commission, d'accord avec le Gouvernement.

Il n'y a pas d'opposition?... L'urgence est déclarée.

Quelqu'un demande t-il la parole dans la discussion générale?...

M. Louis Martin. Je la demande, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Louis Martin.

M. Louis Martin. Messieurs, je ne me suis pas opposé au vote de l'urgence et je ne m'oppose pas au vote sur l'ensemble de ce projet de loi, mais j'aurais désiré que la commission des affaires étrangères en fût saisie pour avis.

Je voulais seulement demander qu'à l'avenir les projets de loi qui intéressent nos relations avec les nations étrangères et peuventexercer parfois une grande influence sur les rapports entre Français et étrangers soient renvoyés pour avis à cette commission.

M. le président. Si l'ajournement n'est pas demandé, c'est lors du dépôt du projet de loi ou du rapport que le Sénat aurait dû être saisi de la proposition de renvoi. (Tres bien!)

M. Louis Martin. J'en demeure d'accord, monsieur le président, mais c'est au cas où, lors du dépôt du projet de loi, il n'y auraît en séance aucun membre de la commission des affaires étrangères pour demander ce, renvoi pour avis que je faisais mon observation.

M. le président. Si personne ne demande plus la parole, je consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend passer à la discussion de l'article unique du projet de loi

(Le Sénat décide qu'il passe à la discussion de l'article unique).

M. le président. Je donne! ecture de cet article :

« Article unique. — Le Président de la République est autorisé à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter la convention franco-suédoise signée à Paris, le 31 janvier 1916, pour la protection réciproque, en Chine, des marques de fabrique, brevets, dessins et droits d'auteur.

« Une copie authentique de cet arrangement demeurera annexée à la présente loi.» Je mets aux voix l'article unique du pro-

jet de loi.

(Le projet de loi est adopté.)

4. — SUITE DE LA DISCUSSION DE L'INTERPEL-LATION DE M. GAUDIN DE VILLAINE SUR LE BLOCUS

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Gaudin de Villaine sur les mesures que le Gouvernement compte prendre afin de resserrer le blocus et d'empêcher l'exportation des métaux français indispensables à la fabrication des canons et explosifs, ainsi que sur les enquètes et instructions en cours.

La parole est à M. Cazeneuve.

M. Cazeneuve. Messieurs, dans la séance d'hier, nos honorables collègues MM. Gaudin de Villaine et Henry Bérenger ont fait part à l'Assemblée de leurs inquiétudes au sujet du ravitaillement de l'Allemagne en métaux rares, dont quelques-uns, comme le nickel, servent à faire des aciers spéciaux, très utilisés dans l'automobile, en aéroplane et aussi dans d'autres engins de guerre. J'ai profité de cette interpellation pour appeler aussi l'attention de M. le sous-secrétaire d'Etat qui, depuis quelques mois, s'occupe précisément de cette grave affaire du ravitaillement de nos ennemis, sur deux questions de la plus grande importance. Je vais apporter des preuves décisives que, après trente mois de guerre, nous ravitaillons, inconsciemment peut-être, je le veux bien, les Allemands d'une façon extrêmement fâcheuse, en certaines matières premières indispensables pour la guerre.

Il s'agit, d'une part, de la question des os d'animaux. C'est une des grosses industries françaises que celle qui consiste à traiter les os d'animaux pour en tirer de la colle, dont les usages sont variables, du phosphate d'os, très précieux en agriculture comme engrais, enfin des matières grasses, le suif d'os, avec lequel on fabrique des savons.

Je vais apporter des chiffres qui vous prouveront que, par l'intermédiaire de la Suisse, quelle que soit la bonne volonté du conseil fédéral, quel que soit le jeu plus clair, plus minutieux de la société suisse de surveillance, des os d'animaux traités ep Suisse sont expédiés en Allemagne, ou a moins les dérivés tels que le suif. Je n'en

tent qu'une preuve : c'est qu'il est patent que, avant la guerre, la Suisse a exporté 1,400 tonnes d'os en 1913, alors qu'elle a expédié, en 1915, 16,000 tonnes à l'étranger.

Il faut que le Sénat soit complétement éclairé sur cette question des matières grasses qui, depuis des mois, nous préoccupe, ainsi que l'Angleterre, afin d'éviter de ravi-

tailler l'Allemagne.

Les matières grasses animales et végéta-les constituent des éléments capitaux pour la fabrication des poudres allemandes... oh! non pas directement. Mais il n'est pas superflu de rappeler ce fait chimique banal qu'en les saponifiant avec des alcalis ou avec de l'eau mi-chaussée, on met en liberté les acides gras avec production consstante de glycérine, qui sert ensuite à faire de la nitro-glycérine. Or, les Allemands ont une formule de poudre, qui n'est pas la nôtre et qu'ils ne peuvent changer, étant donné que leurs calculs balistiques reposent sur l'usage de cette poudre, qui renferme en moyenne 30 p. 100 de nitro-glycérine. D'après des analyses récentes de ces poudres, qui m'ont été fournies par le labora-toire d'artillerie de Saint-Thomas-d'Aquin, la proportion de nitro-glycérine va de 27 à 34 p. 100 environ, suivant la destination de ces poudres.

Si vous voulez bien calculer la quantité de poudres sans fumée qui a été alimentée par suite de cette exportation — je ne veux pas dire, bien entendu, que ces 16,000 tonnes ont été exportées de Suisse en Allemagne; cela est pourtant bien probable, car la Suisse exporte surtout dans les empires centraux, et les documents qu'elle nous donne pour ces exportations n'indiquent pas le pays bénéficiaire - ces 16,000 tonnes d'os donnent exactement 1,600 tonnes de suif, dont on extrait, à l'aide de la benzine, 10 p. 100 en moyenne de matières grasses, lesquelles wont donner, par saponification, 160 tonnes de glycérine, qui donnent, à leur tour, suivant le rendement in-dustriel habituel, 339 tonnes de nitro-glycérine. A raison de 32 p. 100, ces 339 tonnes de nitro-glycérine vont donner 1,059 tonnes de poudre sans fumée allemande.

Vous me direz : « Bagatelle! C'est la consommation d'un ou deux jours, dans une grande action offensive, où nous savons l'intensité des tirs. » C'est possible. Cependant nous devons surveiller de très près cette alimentation en matières pre-mières grasses, au profit des Allemands, qui en sont dépourvus, quelles que soient les quantités envisagées. Car même les petites

quantités ont leur importance.

Cette question des huiles végétales a été discutée dans la grande presse, pendant de longs mois; il s'agit d'huiles d'arachides, huiles de sésame, de ricin, etc., etc. Nos alliés ont peut-être aussi, de leur côté, quelque responsabilité. Mais aujourd'hui, après de longs mois d'expérience, l'heure n'estelle pas venue de coordonner entre alliés nos efforts contre l'ennemi commun, pour resserrer le blocus?

Nous devons insister afin que toutes les mesures désirables soient prises pour calculer sévèrement nos exportations à l'é-

tranger.

L'exportation des os d'animaux mérite, plus spécialement que d'autres matières, toute votre attention, monsieur le soussecrétaire d'Etat. Dans des lettres successives, le 5 octobre, puis le 16 octobre, soit vous-même, soit M. Brault, le très distingué président de la commission des dérogations, avez répondu à la chambre de commerce de Lyon que les quantités exportées en Suisse ne paraissaient pas excessives. Je tiens, à cet égard, à faire les plus grandes réserves et à réclamer une nouvelle étude de la

monsieur le sous-secrétaire d'Etat. Notre grande industrie française des colles d'os et des dérivés, partiellement concentrée à Lyon et à Paris, estime que cette concession actuelle de 350 tonnes par mois — car c'est là le chiffre accordé à l'exploitation — est excessive, d'autant plus, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, que nos importations pour notre propre industrie, pour nos propres besoins, sont considérablement réduites du fait des difficultés du fret.

Nous recevions des Indes, en temps de paix, des quantités élevées d'os: 38,000 tonnes environ par an. Aujourd'hui nous en recevons 6,000 donnes environ. Et voilà que nous sommes autorisés à en exporter 350 tonnes par mois, ce qui fait par an de 4,000 à 5.000 tonnes. C'est excessif, il y a là un fait grave en ce qui concerne le ravitaillement de l'Allemagne et de la mise en péril de nos grandes industries. Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, j'appelle wotre attention sur cette question fort intéressante.

Vous allez assurément m'apporter des chissres me montrant qu'après tout la Suisse n'a pas exporté et n'exporte pas non plusen cemoment autant qu'il parait d'abord. Je sais qu'avec des chiltres il est facile quelquefois de présenter les choses sous un jour favorable. J'ai examiné ces chisfres, et je n'assirme rien en cette circonstance.

Tout à l'heure je serai beaucoup plus affirmatif sur la question des soies, parceque là les preuves sont péremptoires. Ici je n'ai que de graves inquiétudes, mais qui sont partagées par des personnes plus au-torisées que moi, par de grands industriels, qui joignent la compétence professionnelle au patriotisme le plus éclairé; je suis obligé d'écouter leurs doléances, quand le président de la chambre de commerce de Lyon, dont yous connaissez, monsieur Denys Cochin, la haute compétence, dont l'esprit large, au point de vue économique ne lui permet pas de voir les choses sous un jour étroit, vient vous dire: « les exportations en Suisse sont excessives, prenez garde! » Je viens le dire aveclui, monsieur le ministre, sans risque de faire erreur. C'est ainsi que je me permets d'insister auprès de vous pour un nouvel examen.

Mais il est une autre question, pour la quelle j'ai des preuves plus décisives, c'est celle des soies ouvrées. Là, il se passe quelque chose d'absolument inexplicable. Que le Sénat m'excuse; mais, en deux mots, des explications préliminaires sont indispensa-

bles.

Lorsque le cocon est dévidé, le fil obtenu est ce qu'on appelle le fil de grège. Le faisceau de brins constitue la soic grège.

Cette soie grège subit ensuite une façon spéciale : le moulinage ou ouvraison.

Cette opération industrielle purement mécanique a pour objet d'assembler entre eux en les tordant un nombre variable de fils de soie grège. Les fils ainsi obtenus portent deux noms; 1º les trames. 2º les organsins, employés pour la chaîne des tissus.

Trames et organsins se différencient en raison des conditions de torsion et d'association des fils de soie. Cette soie ouvrée ou moulinée sert ensuite à fabriquer les tissus de soie si divers. L'art complexe du tissage si varié et si complexe s'exerce avec la matière première dont nous avons exquissé la formation. Or la question se pose de savoir pourquoi la commission des dérogations consent à laisser exporter sans limitation cette soie ouvrée, point de départ de tant de fabrications toujours diverses!

N'oublions pas, messieurs - l'arrive là au point vif de la question - qu'avec cette soie ouvrée on peut fabriquer couramment le tissu propre à faire les gargousses, utilicommission compétente et de vous-même, sées spécialement pour l'artillerie lourde. I merce, à la date du 27 novembre dernier,

On ne peut pas les faire en tissus autres que la soie. Le coton, substance végétale, est plus combustible que la soie et se trouve inutilisable pour cet objet, pour des raisons techniques sur lesquelles je ne veux pas insister. Toutes les nations belligérantes utilisent les gargousses de soie. Les Aliemands importent de la soie avec empressement pour cet objet, dont ils font, comme nous, une grande consommation. Puis la soie a d'autres usages de guerre que personne ne peut contester. La flotte aérienne y a recours souvent dans ses fabrications.

Comment en reçoivent-ils? Ils en reçoiventpar la Suisse.

Cette soie ouvrée, moulinée, passe par la Suisse en quantités formidables à destina-tion de l'Allemagne, et cela de la façon la

plus certaine.

Messieurs, notre excellente amie et alliée l'Italie elle-même expédie en Suisse pour 100 à 130 millions de francs de soie ouvrée par an. Confessons-le, nos alliés et nous-mèmes, messieurs, nous semblens fermer les yeux sur une question de cette gravité.
Tous les fabricants de soie de Lyon ont

fait des efforts considérables pour exporter des tissus de soie. Ils ont voulu que, malgró la guerre qui a fait naître des difficultés de tout ordre, la production lyonnaise con-serve une réelle activité.

Que de vaillantes énergies se sont dépen-sées dans cette œuvre industrielle de l'ar-

rière!

Si vous lisez les statistiques, vons verrez que, précisément, la fabrique lyonnaise a presque atteint, en 4915, les chiffres d'exportation d'avant la guerre, et la statistique de 1916 confirmera sans aucun doute ces magnifiques efforts. Disons, en passant, que c'est l'Amérique qui est surtout le grand réservoir vers lequel ces soies fabriquées ont été dirigées.

Eh bien! cette grande industrie de la soierie lyonnaise, amoureuse par tradition de la liberté commerciale, libre-échangiste en grande partie, c'est elle qui, depuis des mois, proteste — avec quelle émotion! contre l'envoi au dehors de ces soies ouvrées, dont elle soupgonne la destination.

M. Hervey. Le libre-échange n'est pas une affaire de temps de guerre.

M. Cazeneuve. Ce sont donc les libreséchangistes qui protestent...

M. Hervey. Ils ont raison.

M. Cazeneuve. ...parce qu'ils mettent l'intérêt de la Patrie au dessus des intérêts particuliers. Et ils ne sont pas les seuls.

Avant la guerre, il y avait, à Lyon, deux grands syndicats de soierie : l'un très libreéchangiste, l'autre un peu protectionniste. Là, comme ailleurs, on a fait l'union sacrée. Il n'y a plus aujourd'hui qu'un syndicat de soierie, qui cherche à exporter, dans les limites du possible; mais il veut éviter le ravitaillement de l'ennemi.

Monsieur le sous-secrétaire d'Etat. ai-

Voici une lettre que j'ai reçue de l'un des représentants les plus autorisés de la fabrication lyonnaise président du syndicat, et jouissant justement de la confiance de toute la fabrique lyonnaise.

Elle porte la date du 23 janvier.

« Monsieur le sénuteur.

« A la réunion de ce jour de notre bureau, nous nous sommes entretenus de la question de l'exportation des soies ouvrées. en Suisse, dont m'entretient votre lettre du 21 courant, à laquelle je me hate de repondre.

«Cette question ne semble pas avoir avancé d'un pas depuis une lettre très motivée de notre association à M. le ministre du com-

dont vous me dites avoir le texte, ni depuis gotre dernière entrevue à Paris. Il est avéré. par contre, que la contrebande de ces soles continue; et il ne somble pas que le Gouvernement, qui a été saisi de cette question de divers côtés, ait même projeté quelques mesures pour arriver à enrayer ce trafic tout au moins déconcertant. »

Voilà la situation.

Ce n'est pas le président de la Chambre de commerce qui m'écrit cette lettre, c'est le président de ce grand syndicat, un des négociants en soie les plus importants de Lyon, qui entretient même un hôpital à ses frais: c'est vous dire son patriotisme. Il so fait l'écho de l'émotion de toutes les fabriques lyonnaises; et, à cet égard, je rappelle qu'on a envoyé à Lyon M. Dantzer, qui est, si je ne me trompe, professeur de tis-sage au Conservatoire des arts et métiers.

Il est venu à Lyon, il y a un mois et demi ou deux mois.Il semblait avoir une mission

officielle.

On a pensé qu'il venait pour se rendre compte de la nature exacte de ces soies ouvrées, et des inconvénients certains à laisser exporter ces soies sans limitation

Depuis, plus de nouvelles.

On ne sait pas quel a été le rapport de M. Dantzer, ni quel avis il a émis.

La situation est telle que je viens de la

dépeindre.

Or, messieurs, si l'on consulte le Bullelin des soies et soieries du 20 janvier 1917, qui remonte à cinq jours, et si l'on analyse les chistres des importations et des exportations des divers articles de soie, matières premières et produits sebriqués, on est frappé du trafic qui s'opère au profit d'une expor-

tation suspecte.

A côté du fil de soie dont je parlais tout à l'heure, il y a des résidus de soie. Par exemple, lorsque le cocon a été complètement dévidé, il reste une partie soyeuse qui ne se dévide pas : c'est un . ésidu de sole. Lorsque des cocons sont restés trop iongtemps dans les magnaneries, le papillon éclot, perce le cocon, les sils sont rompus, et il est impossible de faire du dévidage : c'est encore un résidu de soie. De même, en-fia, il y a du résidu dans le moulinage. Ces résidus forment ce qu'on appelle la schappe. Ello donne lieu à une industrie colossale. Bourre de soie et schappe, ce sont là des détritus que, dans les filatures, on file comme on filerait le coton et la laine. C'est là une industrie spéciale importante.

Or, si je prends les chistres du Bulletin des soies de Lyon, je constate que tous ces articles, bourre de soie moulinée (schappe doublée), ont été exportés de Suisse en quantités importantes. Cela indique que, dans les filatures allemandes, on tire profit de ces déchets et qu'on les transforme pour en faire le tissu nécessaire aux gargousses.

Je ne méconnais pas que la question soit délicate pour notre diplomatie; mais elle demande a être abordée nettement et traitée avec le désir de la règler dans l'intérêt de notre cause.

Il est curieux, à ce propos, de voir que certains économistes n'ont pas l'air de se douter de la gravité du problème.

Ainsi; j'ai été extrêmement surpris, il y a quatre jours, de voir, dans un journal dont apprécie les rédacteurs, toujours très bien informés sur toutes les questions économiques, soutenir une thèse de liberté com-merciale entière, thèse très contestable en

temps de guerre. Je fals allusion à un article du Journal des Débals du 22 janvier 1917, sur les industries d'exportation et les réglementations ; l'auteur do cet article déclare que la réglementation à outrance entrave nos exportations; il fait ressertir que nos importations dépassent nos exportations de 13 milliards. Cette dif-

férence tient à plusieurs causes, aux réqui-

stitions, etc.

Et l'article se termine en proclamant la nécessité absolue de pratiquer le régime de la liberté commercialet

Entre nous soit dit, cette façon de traiter une telle question est un peu sommaire. Je suis pour la liberté commerciale; mais, en temps de guerre, cette liberté doit être contrôlée, afin de ne pas la voir tourner en licence au préjudice des intérêts vitaux du pays. (Très bien! frès bien!)

Je crois que M. le sous-secrétaire d'Etat est d'accord avec moi; seulement nous rencontrons des difficultés: Chaque article reciame une étude technique spéciale; mais, monsieur le sous-secrétaire d'Btat, vous êtes de ceux que ces difficultés n'effrayent pas. A des qualités littéraires vous ajoulez, quand il s'agil d'interroger la chimie, celle de n'être pas étranger à cette science, de sorte que vous possédez toutes les qualités traphicas de la complèté de la complète de réclame une étude technique spéciale; les qualités techniques nécessaires pour approfondir toutes ces questions.

J'en al abordé deux, j'aurais pu en envi-sager d'autres ; mais ces deux-là sont d'une grande importance, étant donné que l'outillage de guerre de nos ennemis peut profiter d'une exportation aveugle, mal calculée,

mai dosée.

Du reste, nos amis les Anglais sont un peu dans le même cas que nous il y a quelques jours, lord Robert Cecil, chargé, comme vous l'étes, de la question du blocus, était interrogé par un journaliste du Daily Telegraph, et convenait qu'on n'était pas au bout des essorts d'attention pour éviter de ravitailler nos ennemis. Nous sommes tous frappés de voir à

quelle hauteur nos fils ont prouvé qu'ils peuvent élever leur esprit de sacrifice.

Très bien!)

M. Gaudin de Villaine. Ce qu'il faut faire, c'est les aider.

M. Cazeneuve. Leur patriotisme est tel, qu'ils tiendront jusqu'à la paix victorieuse. Mais nous devons, nous, à l'arrière, les aider dans cette lutte à outrance. Il ne s'agit pas simplement de perfectionner notre ou-tillage de guerre, d'intensifier nos produc-tions; il s'agit aussi, par notre rézime éco-nomique, d'éviter de ravitailler l'onnemi. (Très bien l et applaudissements.)

# M. Gaudin de Villaine. Tout est la!

M. Cazeneuve. Mon cher sous-secrétaire d'Etat, vous avez agi, je viens de le dire; agissez encore, et venez nous ap-porter à cette tribune des déclarations qui nous donnent pleine conflance dans voire vigilance patriotique. (Vifs applaudisse-

M. le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères.

M. Donys Cochin, sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères. Messieurs, je vous demande votre bienveillance, ayant ici, après une longue carrière parlementaire, la surprise d'avoir à faire un double début : parler devant le Sénat, et parler au nom du Couvernement. (Sourires.)

M. Gaudin de Villaine: Vous ne semblez guère embarrassé!

M. de Lamarzelle. Tout arrive i

M. le sous-secrétaire d'Etat. Les questions précises qui m'ont été pesées et aux-quelles je vais répondre ont été mèlées à des considérations générales telles que toute la question du blocus se trouve avoir ótó présentée à vos préoccupations.

Le Gouvernement a voulu que toutes les questions concernant le blocus fussent concentrées dans les mêmes mains et traitées

-avec une enlière unité de vuos. Il a eu rai

En esset, le point de vue du blocus doi être soutenu devant les diverses administrations intéressées. Le blocus concerne à la fois, la marine, les donanes, le commerce. et surtout les affaires étrangères. Il met on jeu des intérêts qui pouvent être opposés, les intérèts notamment de notre commerce d'exportation.

L'honorable M. Cazeneuve en parlait iel même tout à l'heure : les nécessités impériouses du blocus peuvent s'opposer aux desiderata de notre change, de notre expansion économique; elles sont contraires à la liberté commerciale et aux vérités évidentes

de l'économie politique.

J'en citerai volontiers deux ou trois exemples : voici la barytine ou sulfate de baryte, qui est une matière très abondante dans les départements du Midi, notam-ment dans l'Ariège. La France n'emploisqu'une très petite partie de ce qu'elle produit; il serait donc tout naturel de penser au'elle peut exporter l'excédent de sa production. Il est entendu que je défends sur ce point les principes du blocus aussi sévé rement que j'ai l'intention de le faire toujours, mais, pour que la guerre dure, il ne faut pas que notre commerce se ruine. Donc, au point de vue purement commercial, on est tenté de dire : « Laissons ce produit s'en aller à l'étranger. »
Or, j'ai eu l'occasion d'apprendre par un

homme très distingué; notre consul général de Barcelone, que les Allemands achètent cette matière en Espagne, en quantités telles, qu'en peu de temps le prix en a tri-

Pourquoi ces achats de barytine? On a suppose d'abord que les Allemands se ser-vaient de ce produit, comme nous, dans les sucreries. Pas du tout! Ils l'achètent parco que c'est un sulfate, et un sulfate très facile à réduire en sulfure, que de ce sulfure on peut tirer l'acide sulfurique... Raison évi! dente pour que la barytine soit considérés comme contrebande de guerre et que son

exportation soit prohibée.

Voilà le point de vue du blocus opposé est

point de vue du commerce.

Parfois, au lieu de fermer les portes, il

faut les ouvrir toutes grandes.

Voici, par exemple, la question de la pâte à papier. Le ministre du commerce trouve — sans doute avec raison — que le mar-ché en est encombré, qu'il faudrait en ar-rèter l'énvoi, mais, d'un autre côté, le soussecrétaire d'Etat du blocus découvre que nous avons un intérêt considérable à empêcher ce produit d'aller en Allemagne. Que la Suède l'envoie donc chez nous ou chez nos alliés, et ouvrons-lui les portes.

Dans combien d'autres circonstances la point de vue du blocus s'oppose-t-il au point de vue des affaires étrangères, dont le soucinaturel est de vivre en bons termes avec les neutres, nos voisins ?

C'est là une de nos grandes difficultés. Il ne faudrait pas que ce mot brutal de blocus présentat aux esprits une idée fausse, qu'on se figurât que nous pouvons bloquer l'Allemagne comme l'Allemagne a bloquó

Paris en 1870

Malgré la brutalité de son nom, le blocus ne peut s'effectuer qu'à la suite d'une série de négociations minutieuses et déficates: Nous ne pouvous, à nous seuls, bloquer un empire de 70 millions d'habitants. Nous no pouvons le faire qu'à travers les neutres et tout en respectant leurs droits. Il faut pour cela que les arrangements que nous présentons à ces neutres soient, dans une certaine mesure, à leur avantage. Il faut les amener à notre manière de voir, sans les heurter, en ménageant, dans la mesure du possible, leurs susceptibilités et leurs intéreis.

Tout celase fait lentement, progressivement. Aujourd'hul, après trente mois de guerre, il s'agit de savoir si, pour arriver au bout, nous avons pris les bons moyens. C'est ce que je demande au Sénat la per-

mission de lui exposer en quilques mots. Et, tout d'abord, quels sont les instru-ments du blocus ? Je parlerai plus loin des craisières. Parlons tout d'abord des arrangements que nous passons avec les neutres. Nous allons chez les neutres - qui sont des gons libres — et nous les invitons à ne pas envoyer leurs marchandises chez nos

ennemis. Voici la Suède, par exemple, avec laquelle nous sommes en négociations en ce moment-ci. La Suède nous dit : « Oue voulezvous que nous fassions? Nous attendons de l'Allemagne du charbon pour une somme de 160 millions de couronnes par an nous en attendons de la potasse que nous ne possédons pas, des machines, des couleurs, des drogues pharmaceutiques. Tous ces produits vous ne pouvez nous les fournir. Nons sommes obligés de les demander à l'Allemagne à qui, en retour, nous ne pouvons reluser de donner de la viande, du lard, du fromage, de la pâte à papier, du ferro-silicium, etc..., en un mot, mus lui donnons ce que nous possédons en propro — les produits de notre sol — en échange de ses envois. »

Que pouvons-nous répondre à un sem-blable raisonnement? Nous ne pouvons qu'intervenir en disant : « Vous manquez anssi de telles et telles marchandises : vous n'avez pas de cuivre pour faire les câbles qui serviront à transporter l'énergie de vos chutes d'eau, vous n'ayez pas de soufre pour la fabrication de votre pâte à papier chimique au sultite. Tout cela ne peut vous venir que de chez nous, et nous ne pouvons vous les livrer qu'à des conditions déter-

minées. » Voilà comment les négociations s'enga-

gent.

Avec certains pays neutres, notamment avec la Hollande et avec la Suisse, nous avons pu conclure ces négociations par des arrangements précis. Dans ces deux pays, nous avous pu créer des organismes com-plets; pour la Hollande; le « Netherland oversea trust » — nous disons couramment la N. O. T. —; pour la Suisse la « Société de surveillance suisse », nous disons la S. S. S. Pour L. Suisse, le principe est le sui-

vant:

Les marchandises dont la sortie de France est prohibée ne pourront être exportées en Suisse qu'à une double condition : f° qu'elles rentrent dans les limites d'un contingent fixé d'avance; 2º qu'elles soient consignées, à la S. S. S.

Les autorisations individuelles sont accordées par la commission des dérogations présidée par le très distingué directeur général des douanes, M. Branet, et composée de hauts fonctionnaires appartenant à tous

les ministères.

Lorsque les membres de la commission rendent leur décision à l'unanimité, celle-ci est définitive. Lorsque les représentants des ministères ne sont pas d'accord, le Gouver-nement ma fait l'honneur de me consier l'arbitrage, sous réserve, pour les affaires importantes, d'en référer ou d'en appeler au consell des ministres.

La commission des dérogations n'accorde d'autorisations de sortie que pour les mar-chandises dont la S. S. accepte la consi-

gnation La S. S. S. ne livre ces marchandises qu'à des syndicats ou à des consommataurs ayant pris l'engagement de ne point les rcexporter en Allemagne. Cet engagement est complété var une caution qui, en cas d'infraction, est confisquée.

Catte organisation functionne

quinze mois environ et me parati de nature

a donner aux alliés de sérieuse garanties.
Les membres du conseit de la sectété
suisse de surveillance sont des personalités considérables de leur pays, des industriels importants. Ils ont pour president un flomme des plus sérieux, un grand indus-triel de Vallerbe, qui mêne cette grosse organisation avec autant de compétence que de dévouement.

Sur notre demande, la S.S. S. vient, dans ces derniers temps, d'être l'objet de deux amélierations considérables:

La première consiste en ce que la charge de la preuve de non-réexportation en Allemagne incombe actuellement au com-mercant, alors qu'auparavant c'était à la société de prouver qu'il était coupable et non au commerçant de prouver qu'il était innocent.

·C'est peut-être un peu dur, mais cette mesure a été imposée par des circonstances qu'il serait trop long d'énumérer.

La seconde des améliorations apportées à la S. S. S. est non moins importante.

Il y 2, en Suisse, une commission des dé-rogations appelée à se prononcer sur certaines sorties de marchandises. Cette commission comprend aujourd'hui des représentants de la S. S. S., de telle sorte que la S. S. S. préside maintenant à l'entrée et à la sortie de toutes les marchandises qu'elle

a prises en charge. Les marchandises consignées à la S. S. S. doivent servir uniquement en principe à ce que les Anglais appellent le « Home con-sommation » c'est-à-dire qu'elles doivent être employées et consommées en Suisse,

Cela suffit-il? Lorsque, par exemple, il s'agit de fourrage pour les bestiaux, on peut admettre que, très honnètement, les maïs et tourteaux que nous envoyons en Suisse seront consommes par les bœufs, les vaches, les moutons suisses. Mais le homeconsomnation ne répond pas du tout que, plus tard, ces fourrages consommés sur place ne repasseront la frontière de nos ênnemis sous forme de biftecks et de côtelettes! (Sourires.)

La consignation no suffit donc pas à garantir les intérêts du blocus, et nous avons du imposer aux Sulsses une limitation des quantités qu'ils étaient autorisés à importer : c'est le système des contingents.

Les contingents sont calculés, pour chaque marchandise, d'après les importations d'a-vant-guerre, déduction faite des exporta-tions. Par ce moyen on est arrivé à évaluer les besoins locaux de la Suisse.

250 articles environ sont aujourd'hui con-

tingentés.

Les contingents primitivement fixés l'avaient été d'après des données parfois incomplètes : nous les avions calculés comme si la Suisse n'avait eu qu'un seul fournisseur : l'Entente ; en réalité, elle en avait deux : l'Allemagne et nous ; de sorte que nous demander de pourvoir seuls à tous les besoins de la Suisse était excessif. Le comité de restriction s'en est préoccupé.

Vous me permettrez, en passant, de rendre hommage à ce comité que j'ai le grand hon-neur de présider depuis près d'un an. Il est composé d'hommes très capables et pro-

fondément patriotes.

Il comprend d'abord des délégués des principaux ministères : l'amiral Merveilleux du Vigneau, qui représente la marine ; M: Gout, ministre plénipotentiaire, direc-teur des services du blocus au ministère des affaires étrangères; M. Branet, direc-teur géaéral des douanes; M. Chapsal, du ministère du commerce, etc.

Il compte aussi des savants que j'ai priés d'y entrer, tel M. de Launay, l'éminent géologue. Sur ma demande, le comité de depuis restriction a nommé une sous-commission

charges de procéder à l'étude d'une revi-sion des contingents. Este étude a été laite irès séricusement sous la présidence de M. Tamiral Amet Ses conclusions compordent des modifications et, pour divers pro-duits, certaines réductions sur les contingents actuels.

Ici, comme le Sénat le sait, une commission internationale, appelée commission des contingents, est chargée de régler ces questions. Cette commission se compose des représentants des Gouvernements francais, anglais, italien et russe. Les quatre Gouvernements intéressés agissent d'un commun accord et avec la plus parfaite harmonie. Il va sans dire qu'ils s'enten-dent avec la Suisse en vue d'arriver à réaliser un accord en cette délicate matière.

Je tiens à dire à co propos que j'entretiens les plus agréables et les plus constants rapports avec mon collègue anglais lord Robert Cocil. Je ne saurais trop m'en féliciter, car en Angleterre -- comme chez nous -conceptions dissérentes se manifestent parfois sur ces questions de blocus.

A certains moments, on trouve que notre blucus n'est pas assez serré : à d'autres, on nous demande d'user de certains ménage-ments pour tenir compte des susceptibilités de l'opinion.

Je crois qu'aujourd'hui cette question des contingents peut être réglée à la satisfac-tion des alliés et — j'ose le dire — à la satisfaction des Suisses eux-mêmes.

Nous sommes en train de réaliser, en effet, des simplifications très précieuses dans l'organisation matérielle du transit avec la Suisse.

Vous savez que les expéditions à destination de la Suisse sont centralisées dans les ports de Bordeaux, de Marseille et surtout. de Cette. Ces ports sont desservis par des trains composés de matériel suisse.

Certaines formalités, qui avaient en na-uère leur raison d'être, compliquaient utilisation de ces trains.

J'en ai conféré avec mon collègue M. Claveille, qui s'occupe des transports avec tant

de compétence et d'activité!

D'accord avec lui, j'ai adopté une thèse qui peut se résumer en ces quelques mots: « Nous n'entendons pas ajouter un plat au menu des Suisses, mais nous voulons que ce menu arrive à l'heure. » (Approbation.) Les facilités de transport seront — j'en

suis certain — grandement appréciées des Suisses; en retour, je suis convaincu qu'ils reconnaîtront la nécessité où nous sommes de leur demander de restreindre certains de leurs contingents.

M. Gaston Menier. Il ne faut pas pour cela que les transports suisses aient la priorité sur les nôtres! Il faut éviler que les trains partant de Cette pour la Suisse nesoient une nouvelle cause de retard pour nos transports déjà si ralentis!

M. le sour-secrétaire d'Etat. Je pourrais entrer dans les délails, si je ne craignais d'abuser de l'attention du Sénat (Nov.! non! parlez!) Nos transports français ne seront point désavantagés par les mesures envi-

sagées. Il existe trois trains par jour à Cette, et deux à Marseille, qui sont composés de matériel suisse. Ces trains, en principe, ne sont point une géne pour nos propres transports. Ainsi que le déclarent les com-pagnies de Lyon et du Midi, ce qui gène le plus nos chemins de fer, ce n'est pas l'em-combrement des voies, mais le mangae de wagons.

L'emploi de wagons suisses résout donc ce problème. Nous supprimons également ce qu'on a appelé le régime de la décade, c'est-à-dire l'obligation d'utiliser les trains dans une période de dix jours pour des marchandises déterminées. Cette période sera prolongée de manière à donner plus de

4 . . .

Si l'on tient compte de la crise actuelle des transports, nous donnons à nos voisins une preuve de notre bonne volonté à laquelle je suis sûr qu'ils seront sensibles.

Nous étudions également un autre moyen de leur donner satisfaction : à Cette, deux places sont réservées à leurs bateaux, ils en demandent une troisième; par une mesure de décentralisation que vous approuverez, j'en suis sûr, j'ai proposé que cette autorisation soit donnée, non plus par Paris—ce qui amène des retards — mais par la commission locale du port qui pourra se prononcer, d'après les disponibilités qu'elle peut apprécier en pleine connaissance de cause.

Je n'entre pas dans tous ces détails pour la flollande, pour laquelle il existe une organisation analogue, qui s'appelle le N. O.T. L'elle-ci comporte, d'une façon générale, plus de consignations et moins de contingents.

Pour le Danemark, une organisation satisfaisante fonctionne avec le « Danish Guild » ou corporation des marchands. Pour la Suède, on a essayé d'envisager

Pour la Suède, on a essayé d'envisager des accords analogues; on n'y a pas encore réussi.

Pour la Norvège, des ententes spéciales ont été réalisées, qui donnent de bons résultats et nous offrent des garanties sérieuses.

A côté de ces ententes, les croisières assurent matériellement le blocus de l'ennemi. Ces croisières sont assurées par l'Angleterre, qui en a assumé la charge principale, et par la France.

J'ai en le plaisir, il y a quelque temps, de m'entretenir avec le capitaine de vaisseau de Marguerie, un homme aussi héroïque que modeste, qui assure la croisière du Nord avec les Anglais. C'est un métier d'une dureté que l'on n'imagine pas. Nos marins ont été monter la garde jusqu'au nord de l'Islande: ils ont été jusqu'à quelques milles de la grande banquise, et ce n'était point inutile. Car, dans ces parages, ils ont, en vingt jours, arrèté et arraisonné une trentaine de navires qui, par ces voies détournées, espéraient échapper à une surveillance des alliés.

Cette surveillance est des plus efficaces. Au cours de ces derniers mois, sur huit cents navires partis des Etats-Unis pour aller dans les pays scandinaves, treize seulement ont passé sans être visités. Ces huit cents navires ont été visités, arraisonnés et, quand ils contenaient de la contrebande de guerre, ils ont été déroutés. En fait, on arrive à dérouter à peu près tous les navires, parce que la visite est très difficile dans ces pays perdus et en pleine mer.

En ces matières, certains ont reproché aux Anglais d'avoir manqué d'énergie; ils en ont cependant donné une preuve assez manifeste. Lorsque, au mois de février 1915, une brutale déclaration allemande a décrété zone de guerre toutes les mers entourant les îles de l'empire britannique et le nord de la France, les Anglais ont répondu à cette mesure par un ordre en conseil, et nous, par un décret portant que, contrairement à l'ancienne déclaration de Londres, nous aurions le droit de dérouter les navires portant des marchandises d'origine, de propriété ou de destination ennemies. Gette mesure a été appliquée strictement. On ne pouvait aller plus loin sans méconsenter gravement les neutres ni porter atteinte à leurs droits.

Messieurs, j'en arrive, après vous avoir parlé de l'organisation du blocus, à vous dire quelques mots des produits qu'il concerne et des résultats qu'il a produits.

J'ai été interrogé hier sur le nickel ; c'est précisément un des produits au sujet desquels je crois nécessaire de faire tous nos efforts pour en priver l'Allemagne (Très bien!)

En matière de blocus, on est bien obligé de faire un choix. En principe nous voulons priver nos ennemis de tout; mais, en fait, nous devons examiner quelles sont les marchandises dont ils sont le plus pruvres et auxquelles nous devons, de preference, accorder tous nos soins.

Les Allemands ont du fer et du charbon;
— mais, pour les employer, pour donner
aux aciers qu'ils fabriquent la dureté nécessaire aux arines modernes, ils ont besoin
de faire des alliages avec un certain nombre
de métaux : le tungstène, le molybdène, le
chrome, le nickel. De ces métaux d'alliage.
les Allemands sont, je crois, assez mal
pourvus.

Sans doute, ils ne manquent pas complètement de chrome. La Turquie leur en fournit : il y a du chrome dans la région de Koutaya, sur la côte de l'Asie mineure, au nord de l'île de Rhodes, mais il n'est pas de très bonne qualité. Il y en a également un peu en Styrie et en Silésie, mais — d'après nos évaluations — sur 47,000 tonnes dont les Allemands ont besoin, ils ne doivent en avoir que 25 ou 30,000, dont 20,000 fournies par la Turquie. Ils ont, par conséquent, un déficit assez sensible, et, ce nous est une raison de plus pour nous appliquer à ne pas laisser arriver chez eux le chrome. Il en est de même, à plus forte raison, pour le jungstène. Ce métal est allié au fer, en très petite quantité; on commence par faire au tour électrique un alliage à 30 ou 40 p. 100. Puis ce ferro tungstène est ajouté au fer, de façon que l'acier finisse par avoir une teneur de 5 ou 8 p. 100.

Il n'en faut donc pas de trés grandes quantités.

Depuis la guerre, 1,200 tonnes, je crois, auraient suffi aux Allemands; or, ils ne doivent pas en avoir eu beaucoup plus de 5 à 600. Ce métal, en effet, est rare en Allemagne. On vient d'en découvrir, depuis la guerre, de grands gisements en Bolivie, mais les plus importants sont au Portugal et en Espagne.

C'est là que nous devons particulièrement

appliquer notre attention.

Fai appris, ces jours-ei, avec une certaine émolion, que, comme il ne s'agit pas de grandes quantités, la contrebande individuelle, par les paysans, se pratiquait en grand. Le principal minerai de tungstène, le « wolfram », se trouve à fleur de terre, dans les carrières, dans les champs; le paysan en fait une provision qu'il porte sur son dos, passe la frontière et trouve des gens qui le lui achètent. Il faut dire que le prix de cette matière a passé de 5 fr. le kilogr. à 60 ou 80 fr., en Allemagne.

Nous avons demandé au Gouvernement portugais d'intervenir: j'espère que son action sera efficace.

Ensuite, vient le nickel. C'est un des mé-

taux les plus utiles à la guerre.

L'acier au nickel est employé pour fabriquer l'âme des canons, dont les rayures sont alors beaucoup plus résistantes que celles des pièces d'artillerie en acier ordinaire au carbone. D'autre part, les balles allemandes sont enveloppés de maillechort, alliage de nickel et de cuivre.

Les Allemands ont peu de nickel chez eux; ils ont pu en faire venir de Norvège.

La production de ce pays dépasse 300 tonnes, ce qui est peu considérable, étant donné l'importance de la production mondiale; de 6 à 7,000 tonnes à Nouméa, de 20,000 tonnes au Canada et de 10,000 tonnes produites en divers pays.

divers pays.
C'est à Christiansund que le nickel est affiné dans une usine dirigée par un germanophile, en sorte qu'il est à craindre que ces 300 tonnes de nickel ne passent en Ade-

magne; malgré cela, les Allemands manquent de nickel. Depuis plus d'un an, ils ont cessé d'envelopper leurs balles de maillechort et emploient à la place le fer doux.

. C'est là une situation que nous devons

maintenir.

L'honorable M. Gaudin de Villaine nous a exprimé des inquiétudes sur la possibilité pour l'Allemagne d'avoir pu se procurer, par des voies détournées, du nickel de la Nouvelle-Calédonie. Je partage ses appréhensions patriotiques; mais les renseignements qui lui ont été communiqués, sont, je crois, en partie inexacts.

Il y a deux sociétés distinctes en Nouvelle-Calédonie, l'une qui s'appelle « Le Nickel », dans laquelle la maison Rothschild est grandement intéresssée; l'autre, « La société des hauts-fourneaux de Nouméa. » La première produit trois fois plus que la seconde. Ces deux sociétés ont été en désaccord : de là, peut-être, les accusations qui ont été portées un peu à la légère.

Je crois pouvoir affirmer que la société « Le Nickel » n'a jamais fait d'exportation aux Etats-Unis. Ce qui a pu faire confusion, c'est qu'il existe, aux Etats-Unis, une autre société portant le nom de « Nickel C° ». Le Sénat sait que le nickel provient d'un

Le Sénat sait que le nickel provient d'un minerai assez pauvre qui n'en tient guère plus de 5 à 6 p. 100. On commence par enrichir le minerai, pour en faire des mattes contenant 40 p. 100 de nickel, mattes que l'on affine ensuite pour en extraire le métal.

La compagnie « le Nickel », de Nouméa, avait, par bonheur pour elle, ses usines d'affinage dans des pays non envahis, l'une à Swansea, l'autre au Havre : elle n'a donc pas eu besoin d'aller faire affiner son nickel ailleurs.

La compagnie des hauts fourneaux de Nouméa, au contraire, avait son usine d'affinage à Anvers. Après l'invasion, elle en a été privée et s'est entendue avec la compagnie américaine de New-Brunswick pour lui envoyer ses mattes.

Y a-t-il eu des mattes vendues ailleurs, comme on l'a prétendu? Y a-t-il eu, comme on l'a dit, du chrome vendu à un comme on l'a dit, du chrome vendu à un individu qui aurait été un intermédiaire opérant pour le compte de l'Allemagne? D'après l'enquête que nous avons faite, ces assertions sont absolument controuvées On a également reproché à la compagnie de n'avoir pas exporté en France tout le nickel qu'elle avait envoyé affiner à New-Brunswick. Or, ses comptes témoignent que 80 p. 100 au moins du métal qu'elle a produit ont été envoyés en France et en Angleterre. Une petité partie seulement est restée en Amérique; il ne faut pas oublier qu'en Amérique il y a des industriels qui travaillent pour nous et qui ont employé une certaine quantité d · ce nickel.

L'honorabilité des dirigeants de la compagnie est incontestable: après la lettre si documentée du ministre des colonies lue hier à cette tribune, rien ne permet de supposer que, par négligence, ils aient laissé passer une quantité quelconque de leur nickel en Allemagne.

Le Sénat n'ignore point, d'ailleurs, que nous avons pris aux Etats-Unis les dispositions nécessaires pour qu'une surveillance toute particulière soit exercée sur les envois de nickel et sur leur débarquement.

Il faut que les navires aient un permis d'embarquement et le présentent pour obtenir un permis de débarquement. Il me semble bien difficile que des fuites se produisent maintenant de ce coté.

Je passe aux autres métaux. La question du enivre nous a beaucoup préoccupés. La situation est mauvaise en Allemagne, mais elle n'est pas aussi critique que l'on pourrait le souhaiter. L'Allemagne, sans parler de ses industries, a besoin, rien que pour l'artillerie, de 16,000 tonnes de cuivre par

Elle est très loin de posséder cette quantité, même avec les ressources qu'elle a trouvées en Serbie et qu'elle tire de la Turquie. Seize mille tonnes parmois, c'est à peu près 200,000 tonnes par an; or, je ne crois pas que l'Allemagne reçoive plus de 60,000 tonnes de Serbie et de Turquie et qu'elle en trouve, chez elle, plus d'une trentaine de mille.

Il y aurait donc un gros déficit, mais — il y a un mais — on estime à un million de tonnes environ la quantité de cuivre fabri-qué existant en Allemagne, sous forme d'objets ouvrés : chaudières, tuyaux et

chaudrons.

Le résultat acquis est déjà heureux, en ce sens que, quand l'Allemagne a un besoin trop urgent de cuivre, elle ne peut le satisfaire qu'en démolissant un alambic, un appareil quelconque, en démantelant, par conséquent, son industrie.

Pour les autres métaux dont on a parlé, plomb, par exemple, la situation de l'Allemagne est assez sombre. Les deux pays qui produisent le plus de plomb, sont l'Espagne et l'Allemagne; celle-ci en produit beaucoup, environ 120,000 tonnes. Mais, rien que pour les besoins de la guerre, la quantité nécessaire est effrayante. On estime à 25 millions par jour le nombre de balles de fusil ou de shrapnell. Or ces balles pesent dix grammes avecleur enveloppe, et, avec les 5 p. 100 d'antimoine qu'il est nécessaire d'ajouter au plomb pour le durcir, 8 à 9 grammes de plomb sont nécessaires pour chaque balle. Si l'on fait le total, on arrive à 80,000 tonnes par an, rien que pour ces balles. Il faut y ajouter les besoins de l'industrie, et certainement l'industrie allemonde doit en avoir de très grands à cause des nécessités de la guerre, ne serait-ce que pour fabriquer les chambres de plomb nécessaires à la préparation de l'acide sulfurique. Là, donc, il y a un déficit certain.

A ce propos, j'entendais, hier, porter cer-taines accusations contre une grande compagnie française, la compagnie de Pe-

narrova.

D'après les renseignements que j'ai pris, il n'est pas douteux que cette compagnie ait été, avant la guerre, comme d'autres compagnies, d'ailleurs, en relations d'affaires avec l'Allemagne; mais a-t-elle récemment envoyé aux Allemands par la Suisse, comme on l'a dit 100,000 tonnes de plomb? mon honorable contradicteur me permettra de lui dire que la chose paraît absolument invraisemblable et matérielle-

ment impossible.

M. Gaudin de Villaine. Je n'ai pas dit cela; j'ai dit qu'elle en avait envoyé 103,000 tonnes tant aux belligérants qu'aux neutres, et que, par les pays neutres, la contrebande continuait.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Mais vous avez dit que ces envois avaient passé par la

M. Gaudin de Villaine. Je n'ai pas précisé : je ne connais pas la répartition.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Une quantité de 100,000 tonnes exigerait, pour être transportée, 10,000 wagons, chiffre colossal!

Et, de plus, il y a un contingent très exactement fixé et très sévère en ce qui concerne le plomb destiné à la Suisse. Je ne crois donc pas que les craintes amises sur ce point aient quelque fondement.

Pour terminer cette revue des métaux, je dirai que l'un des points sur lesquels la surveillance doit être la plus sévère, c'est en ce qui concerne les métaux d'alliage, car j'ai lieu de croire que l'Allemagno en est très pauvre-

J'arrive à une question à laquelle j'attache une importance immense, c'est celle du soufre.

Les Allemands, avant la guerre, faisaient venir d'Espagne 900,000 tonnes de pyrites par an, c'est-à-dire de sulfure de fer qui sert à fabriquer l'acide sulfurique. Ils ont chez eux, dans les gisements de Megen en Silósie à peu près 300,000 tonnes; ils dépensaient donc au moins 1,200,000 tonnes de pyrites par an, c'est-à-dire une quantité bien plus considérable d'acide sulfurique.

Cet acide sulfurique peut se diviser en trois catégories : il y a l'acide sulfurique à 5) ou 52 qui sert à préparer les super-phosphates employés pour l'agriculture, puis l'acide sulfurique concentré à 66, et enfin l'acide sulfurique anhydre, qui sont employés tous deux pour la fabrication des

poudres et des explosifs. L'Allemagne dépensait donc de 1,100,000 à 1,200,000 tonnes de pyrites pour l'acide sul-furique dont 900,000 venaient d'Espagne. En 1913 et 1912, au lieu de 900,000 tonnes, elle en a fait venir 1,200,000 tonnes, c'està-dire qu'elle s'est constituée un stock de

600,000 tonnes de pyrites. Que conclure de là? Pour moi, c'est la preuve incontestable, avec beaucoup d'autres, de la préméditation du crime de nos ennemis (Vifs applaudissements.): c'est aussi pour moi la preuve de leur pauvreté

on pyrites.

Cette pauvreté est relative. Si l'Allemagne a perdu ces 900,000 tonnes de pyrites espagnoles que les croisières anglaises ou que les douanes françaises arrètent, elle a gagné des blendes, des sulfures de zinc dans la campagne de Pologne; elle a reçu quel-ques pyrites de Grèce, de Turquic, mais en quantité assez modeste. Enfin, elle a reçu 400,000 tonnes par an de pyrites de Norvège.

Néanmoins, toutes les ressources que je viens d'énumérer semblent bien loin de suffire, si on pense aux besoins énormes de

la guerre.

D'après des estimations que je crois dignes de foi les Allemands et les Autrichiens ayant plusieurs fronts ne peuvent pas dé-penser moins de 1,500,000 ou 1,800,000 tonnes de pyrites: je donnerais même un chif-fre plus élevé, si je ne savais que les Allemands étaient relativement plus économes que nous. Nous avons fait — et nous avons eu raison — de la production hâtive. Nous avons créé — je rends hommage à mon collègue et ami Albert Thomas ainsi qu'à tous les ingénieurs qui l'ont secondé des usines immenses pour parvenir à cette prodigieuse production d'explosifs azotés. Nous avons fait des merveilles, mais nous avons travaillé très vite; et en ce qui concerne les soins minutieux de la récupération de l'acide sulfurique, il serait facile, si nous avions le temps de faire une conférence sur ce sujet, de démontrer que nous n'avons pas procédé pour les récupérations avec autant de soin que les Allemands qui sont pauvres en acide et qui — rendons-leur cette justice — sont très bons chimistes.

Mais ce n'est pas tout d'employer l'acide sulfurique pour la guerre, l'acide sulfurique trouve aussi son emploi dans l'agriculture. Avant la guerre, les Allemands utilisaient tout près d'un million de tonnes d'acide sulfurique faible à faire des superphosphates, des sulfates d'anmoniaque. Aujourd'hui, ils en sont si pauvres, qu'ils ont dù interdire, il y a déjà de longs mois, l'emploi du sulfate d'ammoniaque en agriculture et, partant, des superphosphates. C'est donc que tout leur acide sulfurique est employé pour la guerre.

J'oubliais d'ajouter — et cette idée a dû se présenter à l'esprit de beaucoup d'entre vous — que partout on prétend que l'em-barras pour eux n'est pas grand : ils au-raient fait de l'acide sulfurique avcc du

gypse, avec du plâtre. Je vois M. Cazeneuve, en bon chimiste qu'il est, donner une marque d'assentiment. Je crois bien qu'ils l'ont fait, qu'ils sont revenus à cette antique préparation de l'alchimiste qui inventa l'acide sulfurique et qui, en effet, ayant chauffé, avec un feu formidable, du sulfate de fer avec du sable, avec de la silice, vit se dégager les sumées blanches de l'acide sulfurique anhydre; cependant je crois que-ce procédé n'a pas été utilisé en grand.

M. Cazeneuve. Voulez-vous me permettre, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, de vous

interrompre?

Je tiens d'un chimiste industriel étranger de la plus grande valeur, et aussi d'un chimiste professeur éminent de d'un chimiste professeur éminent de notre université, que les Allemands sont. parvenus, à haute température, par l'usage du four électrique, à décomposer le gypse ou sulfate de chaux en chaux, en acidesulfureux et oxygène. Par le procédé de contact, acide sulfureux et oxygène se sou-dent pour donner de l'anhydride sulfurique très pur, base ensuite des acides sulfuriques de diverses concentrations. Pour moi, j'envisage ce mode de production industrielle comme certain.

M. le sous secrétaire d'Etat. Je n'en disconviens pas, mais j'ai des raisons de croire que la fabrication en grand de l'acide sulfurique par ce procédé est extrèmement difficile; plus inquiétante est l'annonce de la découverte du procédé qui consisterait. à traiter du plâtre par du sable, car la siliceavec la chaux fait du silicate de chaux et. du ciment en même temps que de l'acide sulfureux.

Eh bien, je ne vois pas, d'après les statistiques, que la production du ciment augmente en Allemagne: c'est ce qui me per-met de croire que cette ressource n'est pas-

aussi grande qu'on le dit. Je n'insiste pas sur ce point.

Un fait est certain : quelles que soient les ressources qu'ils tirent de ce procédé ou de tout autre, les Allemands sont gênés et les 400,000 tonnes de pyrites qu'ils recevaient de Norvège étaient certainement pour eux une ressource considérable.

Comment ces 400,000 tonnes leur parvenaient-elles, direz-vous; que font donc les croisières anglaises? Est-ce qu'elles ne peuvent pas arrêter ces pyrites qui sont de la contrebande de guerre au premier chef? La difficulté que nous avons rencontrée tient à ce que les croisières ne pouvaient pénétrer dans les eaux territoriales entre la Hollande et la Norvège et les cargaisons de pyrites échappaient donc au contrôle des alliés.

Il a fallu pour les arrêter recourir à un autre procédé dont nous disposons en dehors du blocus. C'est l'achat des produits

en question.

Les Anglais et nous avons besoin de pyrites pour faire nos poudres. Nous avons donc essayé d'acheter la plus grande partie des pyrites de Norvège, en promettant en échange de fournir aux Norvégiens une partie du cuivre dont ils ont besoin. Ces arrangements ne pourront qu'accroître les embarras des Allemands; pour se procurer du soufre.

S'ils manquent de soufre, voyez-en les conséquences; voyez les mauvaises récoltes que les Allemands vienneut d'avoir; voyez. que, malgré les promesses de von Batocki et les espérances qu'il avait sondées, la récolte de céréales de 1916 a été médiocre. La récolte si importante des pommes de terre est tombée d'une moyenne de 50 millions de tennes à 20 millions environ.

Ces 20 millions représentent à peu près ce qui est nécessaire à la consommation. des habitants. Comment nourrira-t-on le bétail qui en exige à peu près autant? Faudra-t-il en abattre une partie, tuer des porcs

qu'on avait espéré nourrir?

Tous ces résultats, nous les devons à la guerre que nous avons faite aux Allemands pour le soufre. Je crois que nous avons mis le doigt sur la plaie et qu'ils ne tarderont pas à s'en apercevoir.

Les Allemands ne pourront maintenir leurs armements qu'au détriment de leur

agriculture et de leur nourriture.

Mais, me demanderez-vous, quels sont les résultats acquis du blocus? Je ne veux pas les exagérer, mais it est certain que les Allemands vont être obligés de limiter encore les rations alimentaires qui; cependant, sont réduites déjà de jour en jour

Ainsi, en ce qui concerne la viande, dont la ration était d'environ 1 kilogr. par semaine, elle n'est plus aujourd'hui que de 700 grammes et descend mème à 200 grammes. Pour les pommes de terre, il en est de même, et, de tous côtés, une grande inquié-

tude se manifeste.

J'espère même qu'au point de vue de l'armement, si nous arrivons à serrer davantage le blocus en ce qui concerne les métaux d'alliage et aussi le soufre, nous atteindrons des résultats considérables. Quand les stocks de ces produits seront épuisés, quand nos ennemis n'auront plus la ressource de leurs approvisionnements, j'espère que leur gêne fera des progrès ra-

Au cours de cet exposé, j'ai essayé de faire comprendre au Sénat qu'en pareille matière, il est impossible de procéder avec brutalité. Le blocus d'un empire comme l'Allemagne ne saurait, ainsi que je l'ai déjà dit, se comparer à l'opération poursuivie en 1870 à l'occasion du siège de Paris.

Il faut bien considérer, quand nous employons le mot brutal de « blocus » que nous ne réaliserons l'idée qu'il représente qu'à la suite d'une série de démarches déli-

cates et très difficiles.

Je voudrais que beaucoup d'entre vous nient pris part aux conversations que nous avons, par exemple, engagées avec la Suisse dont nous tenons à ménager les sus-

Que voulez-vous répondre à des interlocuteurs qui nous disent : « Mais nous sommes libres, nous pouvons diriger notre acti-vité à notre guise! Il nous paraît dur d'être limités et contrôlés dans nos opérations commerciales! »

L'un des plus distingués d'entre eux avec qui je m'entretenais de l'emploi du cuivre et notamment des fils de cuivre que nous demandent les Suisses pour le transport de la force électrique, me disait, non sans éloquence : « Mais enfin, ne sommesnous plus maîtres de nos montagnes et de

nos cascades? »

Je lui répondais: « Vous êtes, en effet, les maîtres de vos montagnes et de vos cascades. J'ajoute même que, quand vous placez sous vos cascades un jolie petite roue à godets pour faire tourner un petit moulin et que l'ensemble est fabriqué avec vos sapins, vous êtes maîtres d'agir comme vous l'entendez. Mais, quand vous voulez transporter 3,000, 4,000 ou 5,000 che-vaux de force et que, dans ce but, vous venez nous demander des kilomètres de fils de cuivre, nous prétendons que cette force qui descend de vos montagnes ne se répande pas chez nos ennemis. (Très bien!

Nous avons tout au moins la prétention de partager avec vous et d'être assurés qu'une partie de cette force nous reviendra. Voilà un point, à titre d'exemple, sur le-

quel les négociations s'engagent entre nous. En voici un autre. A l'occasion de l'accord germano-suisse, nos voisins ont du accep-ter — parce qu'ils ont besoin de charbon allemand — une clause que les Allemands

formulaient ainsi : « Pas 1 kilogr. de notre ! charbon ne doit servir à préparer des armes pour nos adversaires, et pas 1 kilogr. de no-tre fer ne doit leur être livré ». Nous avons répondu : « Eh bien! pas 1 kilogr. de no-tre graisse lubrifiante, dont, vous le savez, les Alleman ls sont dépourvus, pas 1 kilogr. de notre cuivre ne servira à nos ennemis. »

Et les Suisses de nous déclarer :

« Placés entre quatre belligérants, voyez dans quelle situation nous nous trou-

En réponse, je ne peux qu'exposer à nos amis suisses, et je m'applique à leur faire admettre, d'abord, que leur sort est encore enviable, puisque les affreuses douleurs auxquelles tous, plus ou moins, nous som-mes exposés, leur sont épargnées, ensuite que leur industrie travaille, que leurs en-treprises et leurs ouvriers sont largement rémunérés. Je leur dis aussi :

« Ces bruits de guerre que vous entendez ne s'adressent pas à vous, vous le savez bien. Ce sont des cris de guerre qui passent au-dessus de vos montagnes, lancés par les belligérants, par nous contre les Allemands, par les Allemands contre nous.»

Enfir, je me suis permis de dire à nos amis de Suisse, et je dois reconnaître que presque auprès de tous, j'ai trouvé très bon accueil : « Comment admettre que vous, représentants d'un peuple libre, vous puissiez ne pas comprendre que c'est nous qui défendons votre cause? » (Applaudissements.)

A l'un des principaux d'entre eux, j'ai dit:

« Je ne vous soupçonne pas! Je ne vous vois pas recommençant à saluer le chapeau de Gessler! » (Tres bien! rires et applaudissements.)

Ce que nous faisons là, il y en a qui s'en affligent; il y a des soldats qui disent: « Assawer les gens, essayer de les entourer, il faudrait chercher d'autres moyens! ». A ces militaires, je réponds qu'ils font er-reur. De tout temps, il a été admis par le droit des gens et par le droit des belligé-rants que chacun doit employer pour sa patrie les ressources dont il dispose et profiter de ses avantages.

Quel est l'avantage de nos adversaires? C'est leur situation centrale, c'est leur grand jeu de chemins de fer qui fait qu'en peu de jours ils peuvent transporter un de leurs corps d'armée de Noyon à Bucarest. Et de cela, ils ne se font pas faute de pro-

Quel est le nôtre? Profiter de notre situation excentrique pour couper les commu-nications de l'ennemi. C'est ce que l'on a toujours fait en temps de guerre. Rien donc

n'est plus légitime! Nous luttons pour la liberté, pour la grandeur de notre patrie; nous la défendons par tous les moyens qui sont à notre disposition. Ces moyens, nous les emploierons jusqu'au bout. Et, vraiment, ils auraient tort de s'en plaindre! (Applaudissements.)

Je voyais, dans les journaux de ce matin, que le comte d'Arnim, président de la chambre des seigneurs de Prusse, se plaignait d'un assassinat en masse, car c'est ainsi que leurs rancunes et leurs inquiétudes s'expriment en ce moment. En bien! on a vraiment trop beau jeu à leur répondre qu'ils ont tort de se plaindre de procédés cruels, eux qui ont approuvé et mis en pratique les maximes odieuses de leur Bernhardi et de leur Treitschke! (Vive appro-

Les Allemands ont pris au sérieux, dans la politique, dans la guerre, les paradoxes de leurs philosophes. Un de ceux-ci a exercé sur eux une énorme et lamentable influence: c'est Nietzsche. C'était un homme d'es-prit, mais d'un profond cynisme. Les paradoxes d'un cynique peuvent être spirituels,

provoquer de petits cris et des éclats de rire dans un salon, mais, le jour où de lourds guerriers et de pesants professeurs de politique s'en emparent pour en faire des principes de guerre et de gouvernement, que de crimes en résultent! Et, en vérité, bien que l'on n'ait pas envis

de plaisanter à propos de semblables choses, je ne puis m'empêcher de me rappeler la fable « l'ane et le petit chien ». (Très bien!) C'est ce qu'ont fait, après Nietzsche, Bernarhdi et Treitschke. Ces principes cyniques de brise-raison et de mépris de la nature humaine sont ceux qui ont inspiré la philosophie et aussi la politique des Allemands.

Nous, nous avons cette chance, à tra-vers l'immense complexité de notre pen-sée toujours libre, de n'avoir jamnis eu à droite ou à gauche que des philosophes honnêtes gens (Vive approbation), c'est-à-dire des philosophès ayant un grand respect de l'homme que ces cyniques, les Nietzsche, les Treitschke ont méprisé. (Très bien! très

Notre philosophie et notre politique res-pectent l'homme. Ce sont là les idées que nons défendons et que, par tous les moyens qui sont à notre disposition, nous sommes résolus à faire prévaloir. Continuons donc. Pour moi, messieurs, je vous assure que je n'ai pas la prétention — à travers toutes ces négociations si délicates et si difficiles aux quelles, depuis un an, j'ai mis mes soins les plus appliqués — je n'ai pas la préten-tion d'avoir bien fait. Ce que je voudrais, c'est qu'au Sénat, toutes les fois, comme l'a fait M. Cazeneuve, comme l'a fait M. Gaudir de Villaine, qu'on croit voir une fissure, qu'on croit qu'une chose pourrait être mieux faite, on voulût bien m'en avertir.

J'ai fini mon discours, mais, avant de des-cendre de cette tribune, je tiens à répondre aux deux questions si précises que m'a posées M. Cazeneuve.

La première, c'est au sujet des os : vous avez eu parfaitement raison de dire qu'on pout en tiren des motifications de dire qu'on pout en tiren des motifications de la company de la co peut en tirer des matières grasses qui manquent aux Allemands. Il n'en faut donc pas trop laisser passer.
Nous avons fixe des contingents dans nos

rapports avec la Suisse. Sont-ils trop forts? La commission qui les a révisés ne l'a pas

trouvé. J'appellerai de nouveau son attention sur ce point.

l'ai à vous dire, maintenant, qu'en ce qui concerne la soie, nous ne sommes pas seuls en cause. Nous venons d'avoir et nous avons encore des conversations avec nos alliés. Les représentants de l'industrie lyonnaise sont venus à nos conférences; et, en passant, je tiens à m'associer aux paroles de M. Cazeneuve : à travers toutes les difficultés du blocus, chacun, en France, com-prend son devoir. Le sentiment patriotique

Quand il s'est agi -- je rends cet hommage aux industriels lyonnais - de prohiber l'exportation de la soie, nous nous sommes dit, à la commission des déroga-tions : « Voici une matière dont l'exportation est d'un intérêt vital pour les Lyonnais. Il y a également des considérations de change. Que devons-nous faire? »

s'élève au-dessus de l'intérêt personnel.

J'ai demandé l'avis de la chambre de commerce de Lyon. Elle m'a répondu par télégramme : « N'hésitez pas un instant, prohibez la sortie de la sole... » (Vifs ap-

plaudissements).

Au point de vue de l'utilité militaire de la soie, il y a deux distinctions à faire. La soie la plus dangereuse c'est ce qu'on appelle la schappe, celle qui se fait avec les déchets. C'est avec la schappe qu'on fabrique

les enveloppes des gargousses.

Ensuite, c'est la soie grège, la soie légère, avec laquelle on fait de légers tissus. Enfin, on considère comme la moins dangereuse la soie en beaux tissus épais, plus ou moins chargés, et faits avec des fils

Nous avons donc demande d'abord que tous les déchets, toutes les bourres fus-sent interdits, et nous l'avens obtenu des Italiens.

Nous avons demandé ensuite la prohibition pour la soie grège et nous l'avons Nous n'avons pu encore réaliser obtenue. la prohibition de la sore moulinée, c'est là, par cit-il, une question d'une importance éch-omique énorme pour nos alliés Italiens. Mais tant qu'ils n'auront pas réalisé cette prohibition, il n'y a pas de raison pour que nous l'imposions à notre industrie.

Ce que nous essayons en ce moment, c'est a obtenir des Suisses qu'ils renoncent absolument à l'exportation de la schappe; nous négocions avec eux à ce sujet et nous avons tout lieu d'espérer que nous abouti-

rons à un accord.

Je voudrais répondre enfin à M. Menier.. D'abord, je lui fais mes excuses de ce qu'il n'a même pas reçu d'accusé de réception à la lettre qu'il m'a adressée pendant un moment d'interruption, où je n'étais pas chargé du service.

## M. Gaston Menier. Le 18 novembre.

M. le sous-secrétaire d'Etat. La répense arrive un peu tard, car nous avons reçu, il y a trois ou quatre jours sculement, des télégrammes du Danemark, envoyés par M. Bapst, par lesquels nous apprenons que le bateau le Moscou, qui nous avait inquiéfés, a 643 dérouté en Angleterre, qu'on kur a saisi une partie de sa cargaison. On en a laissé aller une autre en Danemark, à condition que les négociants qui s'en empare-raient prissent les engagements les plus solennels de non réexpédition. Et M. Bapst m'écrit qu'il me donnera la liste des maisons qui on' pris possession de ce cacao. Aussitôt que je l'aurai, je vous la remettrai.

Le cacao n'a, sans doute, pas l'importance du soufre ou des métaux d'alliage, mais il a une grande valeur alimentaire. Vous pouvez être assuré que nous nous efforcerons de l'empêcher de passer en Aliemagne, d'autant qu'il a servi, à plusieurs reprises, à savoriser des entreprises de contrebande. on a pris, il y a quelque temps, un navire portant de la poudre de cacao à laquelle stait mêlée de la poudre d'acide tungstique, c'est-à-dire du tungstène réduit à sa plus simple expression. C'était pour introduire

du tungstène en Allemagne!

Du reste, si je voulais entrer dans le récit de toutes les inventions faites par les con-

trebandiers, j'abuserais de la patience du Sénat. (Parlez! parlez!)

Je ne veux lui en racentez qu'une, parfaitement authentique. Une croisière anglaise, il y a un an, arrête un navire qui était chargé d'oignons; l'officier anglais prend un de ces oignons, le jette sur le pont où il il rebondit plus haut que lui : tous les oignons étaient en caoutchouc! (Rires et applaudissements répétés.)

M. le président. La parole est à M. Cazeneuve.

M. Cazeneuve. Messieurs, je remercie M. le sous-secrétaire d'Etat des affirmations qu'il a apportées à cette tribune au sujet des deux questions que je lui ai posées. Cependant, monsieur le sous-secrétaire

d'Etat, vous avez allégué que l'entente avec nos alliés offrait quelques difficultés lors-qu'il s'agissait de tomber d'accord pour ne

pas ravitailler les ennemis.

Je ne conteste nullement ces difficultés et je reconnais même qu'elles sont grandes. Au sujet de la soie, en particulier, je n'ignore pas les tentatives qui ont été faites et les objections qui vous ont été opposées; permettez-moi cependant de vous faire ce blocus, mais enfin, je n ai pas les mêmes la gare de Bâle est infiniment dangereuse à

observer qu'après trente mois de guerre, à plusieurs reprises, on a dit que, pour obteair la victoire, il fellait l'unité d'action sur l'unité de front. En bien! une autre formule, presque aussi nécessaire, s'impose aujourd'huic G'est celle-ct : l'unité d'action sur le terrain économique, à l'arrière, de concert avec nos alliés.

Pendant de longs mois, malgré les réclamations réitérées d'un grand chimiste anglais, aujourd'hui disparu, que je regrette profondément, William Ramsey, on a hésité à déclarer le coton contrebande de guerre. Et cependant cette matière première est la base essentielle de toutes les poudres sans fumée. Elle a une importance réellement capitale. Mais on voulait ménager, avec trop de complaisance peut-être, des intrèts économiques respectables, qui, cependant, auraient dû s'incliner devant les intérêts suprèmes de défense nationale.

Aujourd'hui, le coton est enfin déclaré confrebande de guerre, mais la soie aussi a son importance. Je le répète : entre alliés, une action concertée à l'arrière s'impose à toute l'attention de l'Entente pour enserrer FAllemagne dans un blocus sans fissure et finalement efficace. L'unité d'action à l'arrière, pour collaborer à la victoire, est une formule que nous ne devons pas négliger. (Très bien! et applaudissements.)

M. Gaston Menier. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Menier.

M. Gaston Menier. Je tiens à remercier M. le sous-secrétaire d'Etat d'avoir bien voulu me donner réponse à la lettre que j'avais adressée le 18 novembre dernier. Elle montre que les indications que je fournissais étaient fondées et je m'applaudis d'avoir soulevé la question dont il vient de dire quelques mots, mais je suis surpris des réserves qu'il fait au sujet de certains produits pour les classer comme contrebande de guerre.

Je considère, pour ma part, qu'un aliment quelconque, que ce soit du blé ou du cacao, doit être considéré comme contrebande de guerre et surtout lorsque cet aliment, comme le cacao, contient une grosse proportion de matières grasses.

Hy a la une lacune sur laquelle j'avais appelé, à plusieurs reprises, l'attention du Gouvernement, dès le mois d'octobre 1914, et il est nécessaire de la combler sans retard.

Pour être effectif, le blocus doit porter sur tout ce qui manque à nos ennemis. Yous devons faire tous nos efforts pour empêcher leur ravitaillement, aussi bien en alimen-

tation qu'en métaux.

Je fais appel de nouveau à la sollicitude de M. le sous-secrétaire d'Etat pour l'étude très précise de cette question, qui intéresse nos alliés autant que nous. Si les points de vue ent varié à cet égard, il importe le les fixer dans le sens que j'indique: je puis l'assurer que je me rendrai très volontiers auprès de fri chaque fois que faurai l'occasion de lui signaler des faits comme ceux sur lesquels je viens d'avoir l'honneur d'appeter son attention.

M. Gaudin de Villaine. Je demande la

M. le président. La parole est à M. Gaudin de Villaine.

M. Gaudin de Villaine. Messieurs, je ne veux répondre que deux mots à l'honerable M. Denys Cochin, et il sait avec quelle sym-

pathie je vais lui répondre. Il nous a fait un tableau, aussi académique que séduisant, du blocus actuel. Autant que personne, je compte sur sa clairvoyance et sur son caractère pour resserver

lumières et je ne pouvais porter à la tribune que le tableau du blocus d'hier et d'avant-hier.

Même en regardant de près le blocus d'aujourd'hui, je constate encore un cer-tain nombre de fissures. Je n'en dirai que deux mots. Je ne veux pas revenir sur les controverses d'hier, cela ne servirait de rien. Nous ne pouvons pas apporter ici des preuves absolues. Le temps et l'expérience nous départageront.

Je voudrais, en attendant, attirer l'attention de l'honorable M. Denys Cochin sur quelques incidents facheux qui se produi-

sent encore du côté de la Suisse.

Un journal, le Démocrate de Délémont. signalait il y a quelques jours l'abondance des tourteaux envoyés en Suisse par la France et les inconvénients graves qui peuvent en dériver. M. Denys Cochin disait tout à l'heure, avec son esprit habituel, que ce qui entrait comme fourrages ressortait comme côtelettes. (Sourires.) Malheureusement, cela est inexàct. Le Démocrate donne une statistique tendant à prouver que nos tourteaux entrent pour une grande partie dans l'alimentation du troupeau suisse, représenté par 80,000 têtes de bétail qui ont été envoyées en Allemagne en deux lots de 40,000. Si l'excès des envois de tourteaux produit ce résultat, je prie M. le sous-secré-taire d'Etat, d'accord avec la commission des déregations, d'en diminuer la quantité. (Très bien!)

Voici une seconde question. Un autre journal suisse, le Volksrecht, faisait ressortir, ces derniers jours, qu'avec l'alimentation excessive que nous envoyons en Suisse, nous nourrissons 400,000 à 500,000 Allemands. Ces Allemands se trouvent en Suisse pour des causes diverses. Il y a d'abord les ouvriers d'usines, dont le chiffre augmente tous les jours : il y a ensuite tous les Allemands sortis de France au lendemain de la déclaration de guerre, qui y attendent impatiemment le moment de rentrer chez nous; enfin, il y a les espions de tous poils, qui y pullulent. Ce journal disait avec raison : « Les Fran-

cais, qui sont toujours d'une courtoisie extrème, qui sont la bonté même, et mème, prétend-on, un peu « poires » (Rires.), s'imaginent ne nourrir que des Suisses : ils nourrissent, en réalité, beaucoup d'Allemands.»

Je trouve encore une autre preuve de notre excès de confiance dans une note que je lisais dans le Matin, il y a quelques jours. Ce journal faisait ressortir qu'en ce moment l'es domestiques suisses sont très appréciés dans le grand-duché de Bade et les pays environnants Pourquoi? Parce que la Suisse, très maternelle pour ses enfants, leur en-voie presque chaque semaine, et quelquefois deux fois par semaine, de petits paquets de einq kilogr. de denrées alimentaires. Ces braves gens, qui sont domes-tiques chez des bourgeeis, partagent avec leurs maîtres, et, par suite, alimentent toute la maison.

Voilà encore une petite fissure que je recommande à l'attention et à la vigilance de

M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. Denys Cochin a parlé aussi de notre excellente alliée l'Angleterre. Or, il se produit aussi des imprudences de ce côté. On constate perpétuellement le passage en transit, par la France, des trains venant d'Angleterre et contenant des matières premières. Celles-ci doivent être travaillées dans des usines chimiques à Bâle; l'inten-tion certaine de l'Angleterre est que ces produits rentrent ensuite chez elle. Malheureusement, d'après des renseignements très. précis qui m'ont été fournis, la plupart de ces produits demeurent en Suisse et dans la ville mème de Bâle; er, vous savez que

cet égard, qu'elle se composé de deux parties, une partie suisse et une partie allemande, celle-ci, la plus importante. Vous devines le reste....

On peut se demander pourquôi' ces matières viennent en Suisse en si grandes quantités, puisque les Anglais possèdent de quoi les travailler chez eux. Ce fait, qui a une grosse importance, nous a été révélé, il y a quelques mois, à la suite d'un incen-die qui a éclaté dans un train à Bellegarde. On a visité les décombres, et cette visite, d'après les précisions que je possède, a démontré qu'il n'y avait dans ce train que des matières premières destinées à fabriquer des explosifs. J'appelle, sur ce point important, toute l'attention de M. Denys Cochin.

Vous êtes, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, la bonté même; mais il ne faudrait pas que celle-ci dégénérat en faiblesse. Je crois que la commission des dérogations, à Paris, est un peu excessive dans ses pré-tentions. En outre, elle voit tout d'une manière optimiste. De plus, certains Suisses, que j'appellerai des tratiquants, des internédiaires, des traitants, assaillent perpétuel-lement le ministère des affaires étrangères et les autres ministères; ils finissent même par imposer leur volonté un peu trop à la commission des dérogations. En voici la

L'année dernière, cette commission a accordé à la Suisse 1,388,000 quintaux de blé de plus qu'en 1915. Pourquoi? La population de ce pays n'ayant pas augmenté, sauf par quelques arrivages d'ouvriers allemands, cette augmentation n'est pas justi-fiée par l'alimentation de la population indigène. C'est d'autant plus excessif que, comme me le disait la personne de qui je tire ces renseignements, la Suisse inter-vient pour un cinquième dans son alimentation; par conséquent, il y a là au moins deux millions de quintaux qui excèdent la consommation. Je ne pense pas que la Suisse nous les renvoie, et vous devinez où ils vont. ... (Très bien! très bien!)

Autre question; les caoutchoucs. Vous savez combien, à la frontière, l'on est difficile et même indiscret vis-à-vis des voyageurs, qu'on déshabille et fouille sans merci; eh bien! quand on trouve sur un voyageur un morceau de caoutchouc, même sous forme de bas ou de ceinture hygiéniques (Sourires.)

on l'en prive sans égards.

Tandis que, chose peu banale, à côté, comme la semaine dernière, en gare de Bellegarde, on constatait la présence de cinquante sacs de cinquante kilogr. chacun de caoutchouc français à destination de Bâle! Et ainsi de cent autres santaisies douanières!

Ce sont là, me dira-t-on, des infiltrations insignifiantes; oui, mais des infiltrations dont la répétition produit des résultats regrettables!

Je veux demander ensuite ceci à M. le sous-secrétaire d'Etat. Il s'agit d'une quessous-sectaire de la trait. I sagit d'ille ques-tion de surveillance. Deux journaux, avec preuvés à l'appui — je les ai apportés dans mon dossier, mais je ne veux pas prolonger ce débat — la Libre Parole d'un côté et la Lanterne de l'autre, il y a ainsi compensa-tion politique — pour sont révélé me ser tion politique — nous ont révélé que cer-taines usines neutres de Suisse, travaillant pour la France à la production d'explosifs, ont, pour contrôleurs de la fabrication, des Allemands. Cela me semble fort imprudent. Il faudrait, au moins, que nous pussions savoir de quoi se compose le personnel des usines suisses auxquelles nous confions la production de nos projectiles : car enfin, si ces Allemands sont de bons Allemands, et cela est à craindre, ils doivent se faire un plaisir de nous faire endosser des munitions défectueuses. Pour ma part, si j'étais

chargé d'un travail correspondant, je n'y manquerais pas. (Sourires approbatifs.)

Pour finir, je voudrais, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, en matière de blocus effectif, non pas vous demander une réponse précise et immédiate, mais vous soumettre une reflexion qui se rattache peutetre à une préoccupation dont vous allez saisir la gravité.

Sans dramatiser, il y a là certainement une question qui commence à inquiéter, et avec grande raison, l'opinion publique. On se demande ce qu'attendent nos aéroplanes, si magnifiquement entraînés par nos héroïques aviateurs, et même nos canons à longue portée, pour bombarder les hauts fourneaux de Briey, qui se trouvent à quelques lieues de nos tranchées de première ligne, alors que ces mêmes hauts four-neaux fournissent à l'Allemagne 80 p. 400 de ses aciers de guerre.

M. Aimond. Il ne faut pas exagérer!

M. Gaudin de Villaine. Je n'exagère pas, helas! et je lisais. à ce sujet, ces jours der-niers, un article d'une troublante mélancolie, dans un journal de l'Est, le Progrès de

Saûne-et-Loire:

« On parle beaucoup, depuis quelque temps, de cotte région minière de Briey à laquelle on aurait pu, peut-ètre, penser

plūs tôt.

« Du haut de chaque crête qu'ils reconquiè» rent de si belle façon, de Vanx, de Douau-mont, de Bezonvaux, les poilus de Verdun regardent tristement ces hautes cheminées qui fument à l'horizon oriental et qui semblent les narguer. Au fond de l'immense plaine de la Woëvre, humide et plate, ils voient, par-dessus les bois et les ormes des grandes routes, au delà d'Abaucourt, d'Herméville, de Fromezey, d'Etain, se dresser presque à portée de nos canons, sur la côte opposée, les chevalets de ces mines d'où l'ennemi extrait ce fer français, cette minette lorraine qui nous revient, par l'entremise des canons boches, sous la forme d'obus gigantesques.

«Le jour, à la funette, par des temps favorables, on constate une activité prodigieuse autour des cités noires, des vastes bâti-ments au-dessus desquels flottent sans cesse, comme d'immenses drapeaux de crèpe, les longs panaches de fumée épaisse que le vent chasse horizontalement au sortir des cheminées de brique. Des trains, à crinière blanche, s'entre-croisent à l'entour, et, la nuit, tout cela flamboie dans le reliet des coulées et de l'éclairage électrique intense. Les Boches n'ont nul besoin de se montrer prudents; ils savent bien que les avions tricolores n'iront pas bombarder ces usines françaises, où des ouvriers français sont contraints de travailler à l'œuvre de mort.

« Quel contraste et quel enseignement ! » (Mouvement.) Je n'ajoutérai aucun commentaire.

Messieurs, je ne saurais insister davan-tage, et, comme conclusion de mon interpellation, j'ai l'honneur de remettre aux mains de notre président un ordre du jour dont il voudra bien donner connaissance au Sénat (Très bien! très bien!)

M. le sous-secrétaire d'Etat. Je voudrais répondre d'un mot à M: Gaudin de Villaine. L'honorable interpellateur, a parlé d'abord de la question des tourteaux, et il a paru penser que nous en envoyons trop en Suisse. Dans la dernière revision des contingents, nous avons laissé ce contingent en suspens, parce qu'il se lie à des négociations en cours.

Je demande à M. Gaudin de Villaine de ne pas me demander de précisions sur ce

point.

M. Gaudin de Villaine. Je ne vous avais

même pas demandé une réponse. Je me suis seulement permis de vous soumettre ce point à titre d'indication.

M. le sous-secrétaire d'Etat. Quant aux envois de matières premières pour des travaux exécutés pour nous, en Suisse, je crois que la mission à la tête de laquelle se trouve notre très intelligent délégué commercial, M. Piaton, exerce sa surveillance avec le plus grand soin. Elle s'assure que tous ces matériaux reviennent très exactement chez nous après qu'il en a étéfait usage. Il en est de même pour les Anglais.

M. le président. Si personne ne demande plus la parole, je dais donner lecture de l'ordre du jour suivant, déposé par M. Gaudin de Villaine:

« Le Sénat, confiant dans le Gouvernement pour organiser le blocus effectif des empires centraux et rechercher les responsabilités qui depuis deux ans en ont contrarió l'application, passe à l'ordre du jour. »

Voix nombreuses. L'ordre du jour pur et simple!

M. le sous-secrétaire d'Etat. Le Gouvernement accepte l'ordre du jour pur et

M. Gaudin de Villaine. Messieurs, je n'attache aucune importance à mon ordre du jour, étant donné qu'un ordre du jour n'est jamais qu'un jeu de mots sans sanction. l'accepte donc l'ordre du jour qui est proposé et retire le mien.

M. le président. Je mets aux voix l'ordre

du jour pur et simple.

(L'ordre du jour pur et simple est adonté.)

5. - RESULTAT DU DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN POUR LA. DÉSIGNATION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA HAUTE-COUR

M. le président. Voici le résultat du deuxième tour de scrutin pour la désignation du vice-président chargée de présider la Haute Cour en cas d'empêchement du président:

Bulletins blancs..... Suffrages exprimés.... Majorité absolue..... 36

M. Régismanset a obtenu 71 voix.

M. Régismanset, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est désigné pour présider la Haute Cour en cas d'empèchement du président, pendant l'année 1917.

6. - INTERVERSION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Clémentel, ministre du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des postes et des télégraphes. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce.

M. le ministre. Je me permets de de-mander au Sénat de vouloir bien intervertir l'ordre du jour et de discuter immédiatement — je crois, d'ailleurs, que ce sera très court — la proposition de loi sur la prime au blé.

L'heure approche des ensemencements pour le blé de printemps; il ne faut pas qu'en puisse dire que nous avens voté cette loi trop tard. Je demande donc au Sénat, d'accord avec M. le rapporteur Develle, de vouloir bien discuter immédiatement cette loi sur la prime au blé. (Très bien! très bien!)

7. - ADOPTION D'UNE PROPOSITION DE LOI SUR L'ATTRIBUTION D'UNE PRIME AU BLÉ

M. le président. L'ordre du jour appellerait la discussion du projet relatif au petit et moyen commerce; mais M. le ministre du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des postes et des télégraphes, d'accord avec MM. les rapporteurs des projets de loi inscrits à la suite, demande que soit appelée immédiament la 11º délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet l'attribution d'une prime de 3 fr. par quintal de blé récolté en l'rance en 1917.

Il n'y a pas d'opposition?...
Il en est ainsi décidé.

M. Jules Develle, rapporteur. J'ai l'honneur de demander au Sénat, d'accord avec le Gouvernement, de vouloir bien déclarer l'urgence.

M. le président. Je consulte le Sénat sur l'urgence, qui est demandée par la com-mission, d'accord avec le Gouvernement.

Il n'y a pas d'opposition?... L'urgence est déclarée.

La parole est à M. Lhopiteau dans la discussion générale.

M. Gustave Lhopiteau. Messieurs, j'avais déposé un contre-projet à la proposition qui vient en discussion et qui tend à accorder une prime de trois francs par quintal de blé produit en France.

Or, mon contre-projet procédait des idées suivantes.

Sans doute, la restriction apportée au commerce du blé, et surtout la taxation, ont causé un préjudice considérable aux culti-vateurs; il est juste de leur en tenir compte,

du moins dans une certaine mesure, en accordant la prime de 3 fr. par quintal. Mais ce qui leur manque le plus, c'est d'abord la main-d'œuvre, et ensuite les engrais.

C'est le manque de main-d'œuvre qui les empêche de préparer convenablement la terre à recevoir la semence, c'est le manque d'engrais qui les empêche d'en accroitre le rendement. Faute d'ouvriers, les battages ne peuvent être effectués en temps utile pour procurer les semences.

Pour remédier à ces difficultés, mon contre-projet comprenait trois dispositions, Par la première, j'invitais le Gouvernement à fournir aux cultivateurs des tracteurs automobiles pour labourer la terre. La deuxième, visait les semences; elle comportait pour le Gouvernement l'obligation de mettre des blés de semence à la disposition des cultivateurs qui n'auraient pu battre leur grain. La troisième était relative aux engrais; dans ma pensée, le Gouver-nement devait approvisionner les cultivateurs assez à temps pour leur permettre d'amender leurs terres.

M. le ministre de l'agriculture m'a donné satisfaction par avance, sur la première partie de mon contre-projet, puisqu'il nous a demandé un crédit et que nous le lui avons accordé, pour l'acquisition des

tracteurs.

Je le crois tout disposé à me donner également satisfaction en ce qui concerne les

semences et les engrais.

Je puis donc ajourner sans inconvénient la discussion sur ces deux points jusqu'au moment où reviendra devant le Sénat, c'est-à-dire dans quelques jours, le projet relatif à la culture des terres abandonnées.

Je consens très volontiers à ajourner jusque-là les observations que j'avais l'intention de présenter au Sénat: Mais, dès aujourd'hui et une fois de plus, j'adjure le Gouvernement et M. le ministre de l'agriculture d'adopter enfin, après trente mois de guerre, une politique agricole

de ne pas nous traîner d'expédient en expédient. (Très bien! très bien!) Je les prie instamment de ne pas continuer à vivre au jour le jour, n'apercevant les obstacles que quand ils se présentent et alors qu'il est trop tard pour les surmonter.

il est vraiment temps de s'appliquer ensin à prévoir et à arrêter à l'avance toutes les mesures susceptibles de favoriser

a production agricole.

Sous le bénéfice de ces observations, je renonce à soutenir aujourd'hui le contreprojet que j'avais déposé. (Approbation.)

M. Darbot. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Darbot.

M. Darbot. Messieurs, il est bien difficile, quand on a la prétention, et nous l'avons tous, d'ètre les défenseurs convaincus et militants des intérêts de notre agriculture nationale, de refuser, à la faveur de ces in-térêts, une prime de 3 fr. par quintal de blé vendu, grâce à laquelle le quintal sera payé 3 fr. plus cher qu'il ne l'est aujourd'hui, d'après la taxation qui en est faite en vertu de la loi.

Je me fais l'idée que ceux qui sont par-tisans de cette prime tiennent ce raisonne-ment simple : toutes les denrées, tous les produits ont augmenté sans cesse de prix sur nos marchés, depuis le commencement des hostilités jusqu'à ce jour, et, comme le prix du blé ne peut être augmenté par la libre concurrence en raison de la taxation qu'il subit, il est bien légitime que le législateur, qui a supprimé la concurrence, corrige l'imperfection de son œuvre par une

prime qui s'ajoutera au prix taxé.

Je dis que cela paraît bien, mais ne l'est

guère. Suivez mon raisonnement. L'industriel fabrique des machines ou tous autres objets pour les vendre et réa-liser par ce fait des bénéfices dont le chiffre est nécessairement proportionnel à la quantité d'objets ou de machines sorties de ses ateliers.

L'agriculteur, lui, produit des céréales, notamment le blé, d'abord pour en vivre lui et les siens, puis pour ensemencer les terres qui devront, l'année suivante donner des récoltes de cette même céréale. Ce n'est naturellement que quand il a prélevé la quantité de blé nécessaire aux ensemencements, puis celle avec laquelle il nourrira son personnel, qu'il pourra livrer sur les marchés l'excédent de la récolte dont il n'aura pas l'emploi.

Car, les statistiques ont établi depuis bien des années, que sur les 6 ou 7 millions de cultivateurs que possède notre pays, les deux tiers, sinon les trois quarts ne ré-coltent pas suffisamment de blé pour en vendre, et que même un certain nombre cent chligée d'en sebetar sur les murchés sont obligés d'en acheter sur les marchés pour compléter leurs récoltes, en vue de répondre aux exigences de la consommation qu'ils doivent en faire.

Donc déjà les deux tiers ou les trois quarts de nos cultivateurs ne tireront aucun profit de la terre, et bon nombre d'entre eux en souffriront, obligés qu'ils seront d'acheter du blé pour parfaire leurs provisions.

Je vais plus loin. Je vais essayer de vous démontrer que, sur le million, met-tons deux millions, si vous voulez, de cultivateurs, qui récolteront du blé en quantité plus que suffisante pour faire les ensemencements d'automne et nourrir leur per-sonnel, un petit nombre, deux ou trois cent mille seulement, bénéficieront largement

de la prime proposée.

Je veux simplement établir que la prime; au regard de la production totale, ne jouera presque complétément que quand la quan-tité de blé consommée à la maison sera insignifiante à côté de celle livrée au com-

Voilà un cultivateur d'une petite exploitation qui a récolté 6 quintaux de blé. Il a à nourrir une famille composée de six personnes, et il lui faut du grain pour ensemencer un hectare de terrain.

A raison de 500 gramınmes de pain par personne, il est consommé chaque jour dans sa maison 3 kilogr. de pain, et, étant donné que 100 kilogr. de blé, transformés en farine donneront pour la panification 190 kilogrammes environ de pain, il faut donc audit cultivateur, pour nourrir sa famille pendant un mois, trente fois 3 kilogr. de grain, soit 90 kilogr., et pendant toute l'année douze fois 90 kilogr., soit 1.080 kilogammes ou, en chillres ronds, 11 quintaux de blé.

Ajoutons, à ces 11 quintaux, un quintal et demi prélevé sur sa récolte pour ensemencer l'hectare de terrain qu'il a préparé à cet effet, et nous aurons la quantité de blé, 12 quintaux et demi, qu'il a dû utiliser dans

Si donc il n'a récolté que 6 quintaux de blé, il a dû en acheter, pour parfaire le manquant : 12 quintaux et demi moins 6 quintaux, soit 6 quintaux et demi.

D'où cette consequence que, si la prime avait été votée, ses dépenses d'acquisition auraient été augmentées de 6 quintaux et

demi à 3 fr. soit de 19 fr. 50. J'ajoute tout de suite que les cultivateurs qui se sont trouvés l'année dernière dans le cas de ce confrère sont légion.

Je connais de ces cultivateurs qui ensemencent ordinairement de 5 à 10 hectares; qui n'ont pas récolté une quantité de blé égale à celle de la semence qu'ils ont confiée au sol.

Prenons un second exemple, celui fourni par un cultivateur ayant, lui aussi, six per-sonnes à nourrir et six hectares à ensemencer.

L'année dernière, il a récolté 21 quintaux. Il lui en faut 12 pour nourrir son personnel et 9 pour ensemencer ses six hectares de terre préparés pour recevoir ladite se-mence, soit 21 quintaux. Il n'a donc ni vendu, ni acheté de blé, d'où cette consé-quence que la prime le laisse complète-ment indifférent : elle ne sert pas ses intérèts, ni ne leur nuit.

Faisons cette autre supposition qu'avecle même personnel à nourrir et avec le même nombre d'hectares à ensemencer en blé, il n'eût eu besoin dans sa ferme, par suite, que de 21 quintaux, alors qu'il en a récolté 25. Dans ce cas, il vendra donc 25 quintaux moins 21, soit 4 quintaux, et bénéficiera d'une prime totale de 4 fois 3 fr., c'est-àdire de 12 fr.

Et si pour nous rendre compte des avantages de la prime, nous en répartissons la montant, soit 12 fr. sur la récolte totale, 21 quintaux, nous trouvons qu'elle n'a primé que pour 57 centimes par quintal. Supposons maintenant qu'il s'agisse d'un

grand cultivateur, propriétaire ou fermier, qui a récolté l'année dernière 4,000 quintaux de blé et a employé sur place, pour nourrir son personnel et faire ses ensemencements, 150 quintaux, il percevra comme prime une somme égale à 4,000 moins 150, soit 3,850 lois 3 fr. ou 10,550 fr.

En répartissant également cette somme sur sa production totale de 4,000 quintaux, nous trouvons que la prime pour chaque quintal a été de 2 fr. 90.

De ces faits de la pratique courante que je viens d'apporter dans le débat, il résulte clairement: 1 qu'un grand nombre de petits cultivateurs souliriront de la prime, parce qu'elle augmentera leur dépense; 2º qu'un autre grand nombre, les moyens cultivateurs, en profiteront dans une si faible proportion, que ce n'est pas la peine d'en 💎 🐇 parler; 3° enfin, qu'un petit nombre de grands cultivateurs, quelques centaines de mille sur 6 à 7 millions, sculs en profiteront dans d'importantes proportions, alors qu'ils ont généralement des exploitations très prospères, même et surtout en temps de guerre, et, partant, dans des conditions à pouvoir s'en passer.

Monsieur le ministre, les sacrifices que vous demandez pour accorder une prime de 3 fr. aux producteurs de blé, feraient un bien autrement important s'ils étaient appliqués à procurer aux cultivateurs qui n'en possèdent pas, du blé de printemps pour ensemencer une bonne par-

tie des terrains abandonnés.

Ce serait une protection qui produirait le meilleur effet sur nos laboureurs soldats qui, restés au front, sentiront que l'Etat est résolu à les aider à supporter les malheurs de la guerre, et à remettre en valeur leurs terres restéses incultes, faute de maind'œuvre. (Très bien! très bien!)

M le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

'M. Clémentel, ministre du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, du travail, des postes et des télégraphes. Messieurs, je tiens à répondre en quelques mots à l'honorable M. Darbot.

La situation mondiale, au point de vue du blé, est sérieuse. Si l'on considère les différences de rendement dans tous les pays, on voit que la guerre a partout eu sa répercussion. Même dans l'Amérique du Nord, l'absence des émigrants italiens, des émigrants russes qui sont repartis et dont le flot annuel n'est pas revenu, même aux Etats-Unis, dis-je, ce fait et la concurrence des usines de munitions sur la maind'œuyre, ont fait baisser considérablement la récolte annuelle. Cette année, la récolte de froment dans l'hémisphère septentrional s'est trouvée en déficit de 93 millions de quintaux sur la moyenne des cinq dernières années.

Si l'on considère l'ensemble des pays producteurs, il est certain que la soudure

pour 1917-1918 sera difficile.

En ce qui concerne notre pays, je tiens à répéter cependant que, grâce aux opérations réalisées dès les premiers mois de la campagne et aux mesures prises pour les mois à venir, notre situation de ravitaillement en blé ne doit pas inspirer d'inquiétudes. Mais pour l'année 1917-1918, la situation apparait sérieuse et nous impose un effort à l'intérieur. (Très bien!) C'est seulement en augmentant notre production nationale que nous assurerons l'avenir.

Le blé Manitoba a valu récemment 47 fr. 50, ce qui, avec le fret du marché libre et les assurances contre le risque de guerre, donne le prix de 68 fr. 50 caf. ports français, ce qui représente de la farine à 85 fr. et du

pain à 80 centimes le kilogr. !

Notre pays a eu la chance, dans sa politique agricole, d'être un grand grenier a blé et, s'il n'avait pas été nécessaire pour nous opposer à la ruée de l'ennemi, pour sauver la liberté du monde (Très bien! très bien!) de lever près de trente classes, à l'heure où je parle, si ayant perdu la valeur des six départements qui nous donnaient le plus de blé, de sucre, de charbon, d'acier, s'il n'avait pas fallu improviser cès fabrications de guerie qui nous prenuent une main-d'œuvre se chiffrant par près d'un million et demi de personnes, hommes et femmes, la France aurait peut-être été la seule nation qui eût traversé la guerre en se suffisant à elle-même par sa production de blé.

Malgré l'invasion de nos départements du Nord et de l'Est, malgré le manque de bras, la culture a pu donner, jusqu'à présent, par son admirable effort, la plus grosse part de

notre alimentation. Cependant, nous avons dû importer chaque année davantage, Mais, cette année, au lieu d'importer davantage, il faut produire davantage. (Vive approbation.)

M. Henri Michel. C'est la solution, évidemment.

M. le ministre. C'est la solution: produire davantage de blé, de maïs, l'une des denrées de substitution que l'on peut semer plus tard et qui peut être utilisée pour la fabrication du pain sans acun dan rer. Produire aussi des légumes de haute valeur alimentaire, comme la pomme de terre.

Lorsque je vous ai demandé de voter rapidement un crédit pour nous aider à arriver à labourer par la culture mécanique, j'ai indiqué que le labourage par la culture mécanique ne pourrai être qu'un léger adjuvant, une solution très restreinte et partielle. La difficulté des transports ne nous aura permis de grouper, à l'heure où ils pourront être utilisables pour la production des blés de printemps, que 300 à 400 tracteurs sur les 1,200 envisagés: c est

bien peu de chose,

Mais je vous al indiqué, j'ai indiqué également à la Chambre qu'un autre effort était nécessaire et que j'avais un espoir. Cet espoir est aujourd'hui réalisé, grace à la élairvoyance du général Lyautey et du général en chef, qui se rendent compte, selon le mot admirable de M. Lavollée, qu'il y a, à l'heure actuelle, trois armées en campagne: l'armée qui se bat, l'armée qui forge les armes, et la troisième armée, qui nourrit les deux premières. Ces trois armées sont solidaires; elles sont aussi nécessaires l'une que l'autre. Nons avons pu obtenir, non sans difficulté, puisqu'il va falloir resserrer les services, supprimer encore quelques emplus inutiles et débusquer quelques empusqués, ce qui n'est pas pour déplaire au pays... (Très bien!)

M. Henri Michel. Puisslez-yous les désembusquer tous!

M. le ministre. Nous avons pu obtenir, dis-je, non pas la libération, mais la mobilisation sur la terre de tous les cultivateurs, viticulteurs et maraîchers des classes 1838 et 1889, c'est-à-dire, environ 5,000 à 60,000 hommes. Ces hommes ne vont pas partir simplement en sursis d'appel. Ainsi que vous avez pu le voir au Journal officiel (1) ils porteront un brassard bleu horizon, avec le numéro de leur régiment,

Tous ceux qui sont exploitants, fermiers, métayers ou propriétaires, d'une petite terre, si petite soit-elle, seront mobilisés chez eux; mais avec l'engagement, qu'ils prendront dans leur demande, de travailler pour la collectivité, pour la veuve, pour l'orphelin, dès qu'ils auront achevé leur propre culture (Très bien! très bien!) Ils iront chez eux, parce que le travail au foyer, avec la joie de retrouver la femme, les enfants, les vieux parents, paraît plus léger et rend davantage.

M. Gustave Lhopiteau. Et les maréchaux ferrants, les bourreliers et les charrons?

- M. le ministre. Vous soulevez ici la question des sursis. Elle est à l'étude entre mes services et ceux de la guerre, et j'espère avoir une solution satisfaisante.
- M. Lucien Hubert. Et ceux des pays envahis?

M. le ministre. Je vais en parler.

Vollà donc une première catégorie d'agriculteurs qui vont être mobilisés sur leur terre, avec l'obligation du travail collectif.

(1) 24 janvier 1917, p. 651. Circulaire du ministère de la guerre relative à l'emploi des agriculteurs des classes 1888 et 1889 aux travaux agricoles.

Ceux qui, au contraire, sont ouvriers agricoles et les cultivateurs des régions envahies seront également mobilisés à la terre, mais groupés en équipes.

Il faut bien les utiliser; où voulez-vous

que ce soit?

M. Lucien Hubert. Tous ces cultivateurs des régions envahies ont leur famille chez des cultivateurs dans d'autres contrées de la France.

Pourquoi tous ceux qui peuvent justifier qu'ils étaient propriétaires chez eux no pourraient-ils jouir des mêmes avantages que ceux qui, heurquisement pour eux, n'ent pas vu l'ennemi envahir leur départament?

Nous n'entendons pas qu'il y ait eacora deux catégories, comple au début de la mobilisation, celle des gens qui ont le malheur d'ètre des pays envahis et celle des hommes qui ont le bonheur d'ètre de la France non envahie.

A ce moment, on a mobilisé toutes les classes de chez nous sous prétexte que nousétions envahis. Aujourd'hui qu'on va démobiliser les agriculteurs, nous ne voulons pas qu'ils soient encore victimes de la même théorie.

M. le ministre. Il n'y a pas de démobilisation, il s'agit d'une mobilisation agricole dans un but qui domine tout : la production des céréales et des choses indispensables à la vie.

Les journaliers agricoles qui ont un foyer accepteront d'être en équipes four fravail

personnel achevé.

Ces équipes, d'ailleurs, ne constitueront pas de grandes formations: elles comprendront peut-être trois, quatre ou ring hommes, mais, par ce moyen, le service de la main-d'œuvre pourra organiser plus efficacement le travail sur certains points du pays.

Nous avons, en effet, constitué, pour assurer l'utilisation effective de cette anxind'œuvre, aussi bien celle qui est mobilisée au foyer que celle qui sera placée en équipes chez les cultivateurs, un service central

de la main-d'œuvre agricole.

Les certificats agricoles établis par les maires seront centralisés par ce service, qui sera en correspondance avec les commissions départementales de la main-d'œuvre agricole. Ces commissions, vous le savez sont composées du préfet, du général commandant la subdivision et du directeur des services agricoles; je viens d'y ajouter trois représentants des sociétés agricoles du département.

Ces commissions départementales devront avoir un représentant dans chaque canton, suivant l'exemple si heureusement donné dans la Seine-Inférieure. Elles veilleront à ce que les mobilisés agricoles travaillent dans les exploitations qui ont le plus besoin de main-d'œuvre. Ils sont rappelés non pour se reposer, mais pour produire et, d'abord, pour augmenter les superficies cultivées en blé et en pommes de

terre

L'honorable M. Lhopiteau, avec sa compétence agricole que j'ai eu maintes fois l'occasion d'apprécier lorsque nous étions ensemble à la Chambre, a insisté sur les engrais. Certes, nous cherchons à en intensitier la fabrication; c'est le but d'un service que je viens de constituer sous la direction de M. Roux. Mais, à moins d'être un faiseur de miracles, je ne saurais improviser une production comparable à ce que demande M. Lhopiteau.

Pour les superphosphates notre consommation moyenne était de 1,000,000 tonnes par an: l'inventaire qui vient d'être fait indique que neus en avons à notre disposition, pour toute la France, pour les cultures de printemps moins de 200,000

tonnes.

M. Cazeneuve. Et on ne peut pas les \*transporter!

M. Darbot. Il y en a en Tunisie!

1 4

M. le ministre. Nous consommions près de 400,000 tonnes de nitrates: nous n'en possédons, pour la culture, que 80,000 tonmes. Pour les scories de déphosphoration, nous en avons à peu près le quart de ce que nous recevions avant la guerre. Pour l'ensemble des engrais chimiques la situa-tion est donc difficile.

Vous parliez des transports, monsieur le sénateur. C'est le premier point sur lequel nous avons appliqué tous nos efforts.

J'ai organisé, aux ministères de l'agriculture et du commerce réunis, un service de transports que j'ai consié à un inspecteur principal du réseau de l'Etat, récemment retraité, que m'a désigné M. Claveille. Nous établissons quotidiennement un programme de transports qu'il va chaque matin sou-mettre à la réunion où siège M. Claveille en-touré de représentants de tous les réseaux. Nous avons déjà assuré des transports im-portants. Ce qu'il faut — je donne cette indication en passant au Sénat, pour que les représentants des départements en fas-sent leur profit — c'est nous donner des programmes précis et le plus possible avec des groupements.

. Grâce à l'organisation de trains complets nous réaliserons des économies de matériel qui nous permettront de parer dans toute la mesure du possible à la distribution des produits les plus nécessaires à l'agriculture. Nous avons relativement peu d'engrais; nous pourrons, je l'espère, les transporter.

#### M. Leblond. Mais quand?

M. le ministre. Je voudrais bien que les intéressés commencent par me dire quand, à qui et comment les envois doivent être faits: je tacherai de leur donner satisfac-tion et j'espère pouvoir y réussir en ce qui concerne les transports indispensables d'engrais et de semences.

M. Lemarié. J'ai, il y a quinze jours, formulé une demande dans le sens que vous findiquez et j'attends encore la réponse.

M. le ministre. Veuillez venir me voir demain matin et nous mettrons la chose au

point. Messieurs, je ne peux pas promettre l'impossible; mais je vous assure que nous avons déjà pu améliorer la situation en ceratains points. Mais il faut d'abord, je le répète, établir des programmes, en indiquant avec précision les gares de départ et d'arrivée ainsi que les tonnages.

Dès hier, le comité que préside chaque matin M. Claveille, a décidé — je réponds ainsi à M. Darbot — que la priorité absolue serait accordée aux semences de pommes de terre, et que les engrais emmagasinés à Nantes pour toute la Bretagne, en vue de la culture des pommes de terre de primeur, seraient transportés sauf impossibilité,

dans les délais voulus.

dans les délais voulus.

Mais cela ne nous donne pas les moyens de faire une culture intensive; il faudra, nour remplacer les engrais déficitaires, pour remplacer les engrais déficitaires, étendre la surface cultivée en blés et autres denrées de première nécessité et faire de ce -côté un effort nouveau. Nous devons constater que la production du blé n'a atteint que 58 millions de quintaux en 1916, contre do millions l'année précédente, et que cette année, à la fin des emblavures d'automne, il nous manquait 20 p. 100. Heureusement, les travaux ont pu continuer en décembre et janvier, et au 1er décembre le déficit était réduit à 15 p. 100. Nous devons regagner cette différence; nous devons mêms reprendre du terrain sur l'année dernière, parce que dans l'ensemble du pays le courage est extrême. Tous, hommes, femmes, en-

fants, veulent prendre leur part dans l'œuvre de la production, qui est une œuvre de dé-fense nationale. (Très bien! très bien!)

M. Charles Riou. Ils la prennent tous les

M. le ministre. Le retour aux champs des agriculteurs des classes 1839 et 1390 stimulera les énergies et élèvera les courages encore plus haut, s'il est possible.

(Nouvelle approbation.)

A cette main-d'œuvre s'ajoutera celle que nous donnera le service de santé. J'ai obtenu de M. Justin Godart que les hommes des centres de physiothérapie qui ont une ankylose légère soient mobilisés sur la terre : c'est un chiffre de 7 à 8,000 travailleurs que dans les centres de neurologie on nous donne les hommes dont le système nerveux est seulement fatigué et qui seront plus vite gueris en travaillant : c'est encore 8 à 10,000 hommes. Enfin, pendant la période où les opérations sont moins actives, j'ai obtenu qu'une partie des infirmiers inoccupés à l'intérieur soient affectés à la terre. J'ai en outre envoyé des délégués dans un pays allié pour recruter de la main-d'œuvre. Nous faisons le plus grand effort de ce côté, car c'est là ce qui nous manque le plus.

Pour en revenir aux engrais chimiques et à la question posée par M. Lhopiteau, j'ai le ferme espoir d'une très grande améliora-

tion pour la saison prochaine.

En ce qui concerne d'abord les scories de déphosphoration, le développement de notre production en «Bessemer» et en « Thomas », permet d'espérer une augmentation. Il suffit d'organiser autour des aciéries des usines de broyage. Nous nous en occupons, et nous avons l'espoir d'obtenir, pour la période qui commencera à l'automne, une production de scories se rapprochant de la production d'avant-guerre.

M. Cazeneuve. C'est là le point capital.

M. le ministre. En effet.

Quant aux superphosphates, vous savez qu'il faut, pour les fabriquer, de l'acide sul-furique. Vous avez tout à l'heure entendu M. Denys Cochin vous dire que l'acide sul-furique était un des produits essentiels à la fabrication des munitions. Nous avons obtenu cependant depuis un an et demi, du service des munitions, qu'il nous laisse envi-ron 10 p. 100 de l'acide sulfurique à 50, 53 degrés, celui qui peut servir immé-diatement à la production des superphos-

Le chiffre est faible direz-vous : c'est grâce à lui cependant que nous avons quelque 180,000 à 200,000 tonnes d'engrais pour le

printemps.

Mais, il y a un autre produit qui n'était pas utilisé: je veux parler du bisulfate de soude, résidu des fabrications de guerre.

M. Cazeneuve. Nous en faisons 500 tonnes par jour.

M. le ministre. Les usines de munitions ont déclaré qu'elles en mettraient à notre dis-position 500,000 tonnes au prix de 1 fr. la tonne, j'espère même gratuitement.

Jusqu'à présent on n'avait pas résolu le problème du transport de ces bisulfates de soude, produit très corrosif, puisqu'on l'emploie pour décaper les métaux en raison de son degré d'acidité très élevé.

Nous avons décidé - ce qui était facile de transporter aux usines qui possèdent les bisulfates, les phosphates naturels et je suis heureux d'ajouter que le département des munitions à décidé, à ma demande, d'ouvrir deux usines de fabrication de su-perphosphates ou bisulfates, l'une à Toulouse, l'autre près de Miramas.

J'espère que les fabricants de superphosphates suivront l'exemple et qu'ils organi-

seront, autour des usines où il y a du bisulfate en excédent, une fabrication de superphosphates.

3...

Pour l'année prochaine, le problème se ramene ainsi à une question de transport de phosphates, question que je m'efforce de résoudre en accord avec l'Angleterre. Je crois qu'il sera possible d'organiser un transport de Sfax sur Marseille, Bordeaux et Nantes, de phosphates en quantité suffisante pour mettre en œuvre la totalité ou au moins une grosse part de ces 500,000 tonnes de bisulfate de soude aujourd'hui inutilisés.

Mais, je le répète, cette amélioration considérable est pour 1918. Pour cette année, c'est l'augmentation de surface à laquelle nous recourons, pour le blid'abord,

puis pour le maïs et la pomme de terre.

Nous avons organisé un service de jardins militaires et de jardins scolaires; on y emploiera une main-d'œuvre qui ne serait pas normalement affectée à la cul-

M. Darbot estime que certains cultivateurs n'auront pas le moyen de se procurer les quantités de blé de semence qui leur seront nécessaires. Je suis convaincu que si des cultivateurs manquant de semence aures-saient par l'intermédiaire de leur préfet une demande au service du ravitaillement, celuici accepterait de faire l'avance des grains à rendre à la récolte, parce qu'il y a un inté-

rêt capital à produire du blé.

Je tiens à dire que rien n'est désespéré,

bien loin de là.

Dans une partie de notre France, où se cultive habituellement le blé de printemps: le bordeaux, le japhet, l'inversable et autres variétés, il faut encourager cette production. Dans les régions ne semant pas d'habi-tude de blé de printemps, nous pouvons employer avec efficacité le blé de Manitoba, que nous sommes allés chercher au Ca-

M. Henry Chéron. C'est une très bonne initative.

M. le ministre. Le blé de Manitoba se sème après les gelées, tardivement.

M. Henry Chéron. Il donne les meilleurs résultats.

M. le ministre. Il a une évolution totale en quatre-vingt dix jours, même au Canada, et des rapports des directeurs des services agricoles des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse constatent que l'an dernier du manitoba, seiné jusqu'au 26 avril, a donné une récolte équivalente à celle du blé d'hiver, et à la même époque.

Par consequent, nous arrivons à une époque pendant laquelle nous allons demander à toute cette culture française, qui s'est montrée si admirable depuis la guerre, de faire un effort encore plus grand. Je suis persuadé qu'elle répondra à notre appel. Je demande au Sénat, comme premier

encouragement à la culture de France, de voter cette prime qui lui a été promise et gu'elle attend.

M. Milliès-Lacroix. Voulez-vous me permettre de vous poser une question?

Vous avez dit, tout à l'heure, que vous vouliez encourager par vos efforts et par des subventions la culture du blé, de la pomme de terre et du maïs. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me dire par quels moyens vous espérez encourager la culture du maïs.

M. le ministre. Monsieur le sénateur, le moyen est bien simple. M. Jean Durand, président du groupe de la défense paysanne, s'est mobilisé avec deux autres de nos collègues qui ont accepté la lourde charge de s'occuper de la mise en valeur des terres abandonnées. M. Jean Durand est parti dans pourrait faire produire i million de quin-

taux dans cetterrégion...

Nous aurons à faire pour les ensemencements l'effort nécessaire. A l'heure actuelle; la denrée qui doit retenir toute notre attention, c'est le blé, puis, en second lieu seulement, le mais, et ensuite les autres céréales, telles que l'orge.

Pendant la guerre de 1870, on a fait du pain dans lequel l'orge entrait pour une part importante; ce pain, on le censom-mait non seulement sans difficulté, mais

avec plaisir.

Nous devons envisager l'emploi de ces céréales en nous disant que cela ne sera peut-être pas nécessaire, mais qu'il est de prudence élémentaire de prendre toutes les précautions.

M. Henri Michel. En tout cas, c'est un devoir de prévoir.

M. le ministre. C'est un problème que nous devons étudier; c'est par l'effort de la main-dœuvre que nous pouvons arriver à le solutionner. Il faut que toute culture inutile soit abandonnée; que, dans tous les jardins, les fleurs cèdent la place aux pommes de terre et aux légumes.

Sans aller à l'exagération, les terrains doivent être d'abord consacrés aux cultures

alimentaires.

Le problème, certes, est multiple : c'est une œuvre de tous les jours. Toutes les sociétés agricoles, tous ceux qui s'occupent de la question sont avec moi sans acception de doctrines, d'opinions ou de parti; ils n'ont qu'une pensée : produire toujours davantage.

La prime au blé n'est, je le déclare, qu'une solution partielle de la question; je de-mande au Sénat de vouloir bien l'adopter. (Très bien! très bien! et applaudissements.)

- M. Milliès-Lacroix. Je demande la pa-
- M. le président. La parole est à M. Milliès-Lacroix.
- M. Milliès-Lacroix. Monsieur le ministre, vous nous avez dit des choses fort intéressantes, mais je crains que vous n'ayez pas

répondu à ma question.

J'ai demandé par quel moyen vous espé-riez encourager le développement de la cul-

ture du maïs.

Vous avez répondu que, parmi ceux que vous avez chargés d'une mission déterminée, M. Durand, député de l'Aude, estimait qu'on pouvait mettre en culture de mais de grandes étendues dans le pays du Lauraguais.

Il s'agit là de la mission d'un député qui doit avoir des connaissances agricoles très étendues et très pratiques, mais je voudrais connaître par quels moyens vous allez encourager cette culture.

M. Gaudin de Villaine. Il faut de la main-d'œuvre.

M. Milliès-Lacroix. Parfaitement, il n'y a que la main-d'œuvre qui manque! Envoyez de la main-d'œuvre, c'est le meilleur encouragement que vous puissiez donner.

Je suis d'un pays où la principale culture est celle du mais et, avec mon ami M. Lour-

ties, je pourrais vous dire que rien n'en-courage aujourd'hui cette culture comme le prix excessif qu'en retirent les cultivateurs.

Le maïs qui, avant la guerre, se vendait 10 ou 12 fr. les 75 kilogr., c'est-à-dire l'hec-tolitre, vaut aujourd'hui, sur le marché, 31 fr.

Vous voyez que vous êtes loin de la prime de 3 fr. que vous croyez devoir donner pour accroître la culture du blé!

Je erains, monsieur le ministre, qu'en annonçant que vous allez encourager la

les plaines du Lauraguais. Il estime que l'en f culture du mais, vous ne donniez des espérances qui ne pourront pas se réaliser.

> M. le ministre. La différence de prix entre le blé et le maïs ne nous a pas échappé; je sais qu'elle a contribué au développement de la culture du maïs. Mais ily a des régions de France où la culture du blé de printemps ne sera ni facile ni même possible; il faut donc encourager les autres productions.

> Je ne dis pas que nous ferons produire davantage aux Landes, mais nous espérons faire produire ailieurs. On peut se gausser

des missions...

M. Gaudin de Villaine. Je ne me gausse pas des missions; mais nous avons mieux à faire. Je préférerais autre chose.

M. le ministre. Lorsque les trois quarts de nos professeurs d'agriculture, de nos ingénieurs agricoles se battent au front, lorsqu'il faut improviser tous les jours, je prends les compétences où elles se trouvent.

J'ai appelé autour de moi, à côté de parlementaires compétents, des ingénieurs, des

praticiens de grand mérite.

Certains ont quitté la direction de leurs exploitations pour venir se mobiliser au service de la culture de la France; je suis heureux de les remercier de leur dévoucment.

Nous n'augmenterons pas le rendement en maïs dans votre pays, monsieur le séna-teur, maïs nous en étendrons la culture en le faisant semer, au lieu de plantes fourragères, dans les terres où l'on ne pourrait pas à temps faire du blé de printemps.

Les plantes fourragères sont moins indispensables, car le problème du troupeau, s'il a pu se poser à d'autres moments, est à l'heure actuelle beaucoup moins inquiétant que celui de l'alimentation humaine directe.

Il faut donner au pays de quoi manger et du pain d'abord!

- M. Albert Peyronnet. Je demande la parole.
- M. le président. La parole est à M. Peyronnet.
- M. Albert Peyronnet. Je voudrais poser une simple question au sujet de la maind'œuvre agricole que vous voulez emprun-ter à la classe 1889. Je vous demande ce que vous comptez faire des cultivateurs de la classe 1889 qu'actuellement vous envoyez dans les usines au mépris des circulaires du général Lyautey. Il semble que, dans certaines régions que vous connaissez bien, monsieur le ministre, l'autorité militaire affecte de méconnaître les instructions ministérielles.

Je précise. Il y a cinq ou six jours, de nom-breux cultivateurs du Puy ont été envoyés à l'atelier de munitions de Moulins, posté-rieurement à la circulaire du général Lyautey. Ils appartiennent à la classe 89.

M. le ministre. La circulaire du général Lyantey est claire. Il n'a pas voulu s'engager à enlever aux usines de guerre un seul homme sans le remplacer.

M. Albert Peyronnet. Vous n'avez pas compris mon observation.

M. le ministre. Il exclut de la mobilisation agricole les hommes employés dans les usines de guerre. Mais je me suis retourné vers M. le ministre de l'armement et j'ai obtenu que les agriculteurs des classes 1888 et 1889, employés comme manœuvres dans les usines de munitions — non pas les hommes spécialisés, ce serait un crime de les en faire sortir - seraient mobilisés aux champs comme leurs camarades, à la condition qu'ils soient remplacés.

M. Albert Peyronnet. Ce sont des culti-

vateurs qu'on a envoyés, postérieurement à la circulaire du général Lyautey, dans une usine : il y a là une méconnaissance flagrante des décisions ministérielles!

M. le ministre. Je vous prie de m'indiquer le fait précis et j'interviendrai.

M. le ministre de l'armement et des fabri-

cations a accepté de rendre à la terre les manœuvres, à condition qu'ils soient remplacés. Il est possible que, dans un moment d'urgence, on ait appelé quelques cultivateurs à l'usine; mais je suis prêt à interve-

Nous aurons un système de contrôle très précis, centralisé au ministère. Les maires établiront, sous leur responsabilité qui sera sérieusement engagée, des certificats en deux exemplaires destinés au service de la main-d'œuvre et aux chefs de corps. Ils ne devront pas four nir de certificats de complaisance, car ils seraient complices d'une véritable désertion s'ils facilitaient l'envoi à la terre d'hommes ignorant tout de la culture, mais protégés et favorisés. Les chefs de corps nous retourneront di-

rectement les certificats en nous indiquant la suite donnée. Si des cultivateurs de la classe 1838 ou 1889 ne sont pas renvoyés, nous interviendrons d'office auprès de leurs chefs de corps, car il ne s'agit pas de satisfactions personnelles à donner aux hommes, mais des intérêts généraux du pays. (Très bien! très bien!)

M. Albert Peyronnet. C'est surtout auprès des commandants de dépôt qu'il faudra intervenir.

M. Audiffred. Avez-vous, monsieur le ministre, songé à utiliser l'Afrique occidentale, où les possibilités de culture sont très grandes? Ne croyez-vous pas que l'on pour-rait recommander aux chess indigènes le mil et le maïs, par exemple, de préférence au froment?

M. le ministre. Le ministre des colonies est intervenu dans ce sens.

- M. Audiffred. Je vous demande d'insister auprès de lui pour que tout le parti possible soit tiré de cet immense domaine colonial.
- M. Rousé: Vous devez faire tous vos esforts au point de vue de la production de la pomme de terre. Or, pour la pomme de terre la potasse est indispensable. Ou pensez-vous que les cultivateurs puissent trouver cette potasse?
- M. le ministre de l'agriculture. Il faut aller la chercher à Thann; ce sera bientôt en terre française.
  - M. Rousé. Il n'y en a pas ailleurs?
  - M. le ministre. Il n'y en a pas.

M.lo président. Si personne ne demande plus la parole dans la discussion générale, je consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend passer à la discussion des articles de la proposition de loi.

(Le Sénat décide qu'il passe à la discussion des articles.)

M. le président. Je donne lecture de l'ar-

· A partir de la moisson de 1917 et jusqu'à la suppression de la tave sur le blé, il est alloné aux agriculteurs une prime de 3 fr. par 100 kilogr. de blé récolté en France.

« Il est alloué en plus aux agriculteurs une prime de 20 fr. par hectare supplémen-taire cultivé en blé comparativement à la

surface cultivée l'année précédente. , « Pour bénéficier de cette prime, les agriculteurs devront faire, dans les deux mois de la promulgation de la présente loi, la déclaration de la surface par cux ensemencée en blé pendant la campagne 1915-1916.

« Les conditions d'application du présent article seront déterminées par un décret rendu sur la proposition dû ministre de L'agriculture. »

Je mets aux voix l'article 1er. (L'article 1er est adopté.)

M. le président. « Art. 2. — La présente Joi n'apporte aucune modification à l'article 1er de la loi du 29 juillet 1916 qui a fixé, à partir du 1er août 1916, pendant la durée des hostilités et pendant l'année qui suivra la démobilisation générale, à 33 fr., à la cul-ture, le prix maximum des 100 kilogr. de blé-froment récolté en France. »— (Adopté.) « Art. 3. — Sera admis au bénéfice de la prime le blé récolté par les propriétaires

français établis en Suisse dans la zone frontière fixée par la convention du 23 février 1882 et transporté sur le territoire français, à la condition de justifier que la farine provenant de ce blé a été consommée en

« La même justification sera imposée pour le blé récolté par les propriélaires suisses dans la zone frontière française. »—

(Adopté.)

« Art. 4. Tout individu qui se sera rendu coupable d'une fraude ou d'une tentative de fraude pour l'obtention de la prime, notamment en faisant ou tentant de faire bénéficier de la prime du blé récolté antérieurement à 1917, sera passible des peines portées à l'article 423 du code pénal; sen outre, l'agriculteur sera, à l'avenir, déchu du droit à la prime, sans préjudice de la restitution de la prime indûment perçue.

« L'article 463 du code pénal et la loi du 25 mars 1891 sont applicables à la présente

loi. » — (Adopté.) « Art. 5. — La présente loi sera applicable

à l'Algérie.

« Les conditions d'application seront déterminées par un décret spécial rendu sur la proposition du ministre de l'intéreur.»

Je mets aux voix l'ensemble de la propo-

sition de loi.

(La proposition de loi est adoptée.)

## 8. - DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat du ministère des finances.

M. Albert Métin, sous-secrétaire d'Etat du ministère des finonces. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Senat, au nom de M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, de M. le ministre de la marine, de M. le ministre des travaux publics, des transports et du ravitaillement, et de M. le ministre des finances, un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, autorisant des dérogations aux lois qui règlent la navigation sous pavillon fran-

M. le président. Le projet de loi est renvoyé à la commission de la marine. Il sera imprimé et distribué.

M. le sous-secrétaire d'Etat. J'ai l'honmeur également de déposer sur le bureau du Sénat, au nom de M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, de M. le ministre des tinances, de M. le ministre de l'intérieur et de M. le ministre des colonies, un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur la réparation des dommages causés par les faits de

M. le président. Le projet de loi sera 🕯 imprimé et distribué.

M. Cuvinot et un certain nombre de nos collègues m'ont exprimé le désir que la

commission chargée d'examiner le projet de loi sur les dommages de guerre comprit trente-six membres nommés au scrutin de liste dans les bureaux. (Mouvements divers.)

M. Millies Lacroix. Je demande la pa-

M. le président. La parole est à M. Milliès-Lacroix.

M. Millies-Lacroix. Messieurs, j'ai l'honneur de demander au Sénat de vouloir bien maintenir pour cette commission de trentesix membres la règle habituelle de nomination dans les bureaux.

Il s'agit ici d'une affaire considérable et il importe que chaque commissaire, avant d'être élu, puisse faire connaître dans les bureaux son opinion sur le texte qui nous est

soumis. (Très bien!)

J'espère que nos collègues qui ont déposé la demande de nomination de la commission au scrutin de liste n'insisteront pas.

M. le président. La parole est à M. Boudenoot.

M. Boudenoot. Au nom de M. Cuvinot et d'un certain nombre de nos collègues, je tiens à dire, en deux mots, au Sénat, les raisons qui ont motivé notre demande. Nous avons pensé qu'il y avait lieu, pour la nomination d'une commission de cette importance, d'en fixer le nombre à 36 membres...

Plusieurs sénateurs. Nous sommes tous d'accord sur ce point.

M. Boudenoot.... afin que les sénateurs des départements envahis soient représentés et que toutes les régions de la France le soient également.

M. Henri Michel. C'est parfait!

M. Boudenoot. Sur le premier point, tout

le monde est donc d'accord.

Reste le second point, qui consiste à demander que la nomination de la commission ait lieu au scrutin de liste dans les bureaux, comme il a été procédé pour la commission de l'organisation économique de la France durant la guerre et après la guerre.

Il n'y a pas de motifs pour ne pas accepter aujourd'hui ce que vous avez accepté il y a un mois pour la commission d'organisation économique. Mais je m'en rapporte à

la décision du Sénat.

M. le président. La parole est à M. Milliès-Lacroix.

M. Milliès-Lacroix. Nous sommes d'accord avec les auteurs de la proposition sur le premier point, à savoir que la question qui est soumise au Sénat est d'assez grande importance pour motiver la nomination d'une commission composée de trente-six membres. Mais, quant à la procédure de-mandée, que mes collègues me permettent de leur dire que le précédent sur lequel on se base n'a aucune analogie avec ce qu'on nous propose aujourd'hui. Le champ d'examen de la commission relative à l'organisation économique de la France est si vaste, si considérable, que l'on ne pouvait pas admettre que dans les bureaux pût s'établir une controverse sur les problèmes économiques.

Mais, ici, nous nous trouvons en présence d'un texte de loi qui a été voté par la Chambre. Ce projet comporte pour le pays un sacrifice légitime, mais néanmoins considérable; il convient, en conséquence, que, dans les bureaux, chacun des commissaires qui seront élus puisse faire connaître son

Je demande donc qu'on revienne à la pro- le M. le président. Dans ces conditions

cédure ordinaire, c'est-à-dire à la nomina tion pure et simple par les bureaux.

M. Boudenoot. Je tiens à ajouter que la nomination au scrutin de liste est celle qui a été adoptée par la Chambre des députés, et, ainsi que M. Millies-Lacroix l'a fait valoir, l'importance financière du projet de loi nécessite son renvoi réglementairement, pour avis, à la commission des finances, comme il l'a été **à l**a Chambr**e.** 

M. le président. Il n'y a pas d'opposition à la fixation à trente-six du nombre des membres de la commission? (Non! non!

Il en est ainsi décidé.

Je dois consulter maintenant le Sénat, par assis et levé, sur la proposition de nomination de la commission, dans les bureaux, au scrutin de liste.

(Le Sénat n'a pas adopté.)

M. le président. En conséquence, lè projet de loi est renvoyé aux bureaux pour la nomination d'une commission composée de trente-six membres. (Adhésion.)

#### 9. — DÉPÔT DE RAPPORTS

Ŋ.

M. le président. La parole est à M. l'ami ral de la Jaille.

M l'amiral de la Jaille. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport, fait au nom de la commission de la marine chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la nomination dans les corps de la marine des élèves ayant terminé, leur première année d'études à l'école polytechnique en

M. le président. La parole est à M. Lebert.

M. André Lebert. J'ai l'honneur de dé-poser sur le bureau du Sénat un rapport, fait au nom de la commission chargée d'exa-miner la proposition de loi de M. André Le-bert todont à modifier au profit des cr bert, tendant à modifier, au profit des en-fants des militaires ou marins tués à l'ennemi ou morts de leurs blessures ou de maladies contractées dans le service, les dispositions de l'article 742 du code civil concernant la représentation des collatéraux aux successions ouvertes depuis le 2 août 1914.

M. le président. Les rapports seront im-primés et distribués.

10. — REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Je rappelle au Sénat qu'il a précédemment fixé au jeudi 1er fé-vrier l'interpellation de M. d'Estournelles de Constant sur la guerre sous-marine.

M. Jean Codet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Co-

M. Jean Codet. La discussion du projet de loi sur la question du crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie était inscrite à l'ordre du jour après l'interpellation qui a eu lieu aujourd'hui. Nous avions consenti, sur la demande de M. le ministre de l'agriculture, à laisser passer le projet sur la prime ac-cordée à la culture du blé, qui vient d'être voté, mais nous demandons, étant donné que la séance de jeudi doit être prise par l'interpellation d'ores et déjà fixée, que le Sénat fixe, d'accord avec le Gouvernement, la prochaine séance à mardi, avec, en tête de l'ordre du jour, le projet sur le crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie.

voici, messieurs, quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance :

A trois heures, séance publique:

1re délibération, sous réserve qu'il n'y aura pas débat, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, rendant applicable aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion la loi du 30 mars 1916, concernant les actions en divorce et en séparation de corps intéres-

sant les mobilisés;

1re délibération, sous réserve qu'il n'y aura pas débat, sur: 1e le projet de loi relatif à la publication au Bulletin officiel des oppositions des numéros des titres au porteur de rente sur l'Etat déclarés perdus ou volés à la suite de faits de guerre proposition de loi de M. Etienne Flandin, tendant à protéger contre la dépossession, par suite de faits de guerre, les proprié-taires de valeurs mobilières françaises au-tres que celles visées par la loi du 4 avril

Discussion: 1º de la proposition de loi de M. Jean Codet, relative à l'application du crédit mutuel aux ouvriers, fabricants et commerçants ainsi qu'aux sociétés coopératives; 2º du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'organisation du crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et moyenne

industrie:

1re délibération sur la proposition de loi de M. Perchot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'organisation du crédit aux sociétés coopératives de consomma-

1re délibération sur la proposition de loi de M. Henry Chéron et plusieurs de ses collègues, relative aux sociétés par actions

à participation ouvrière ; 1er délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de développer les services de l'office national du commerce extérieur et de créer un comité consultatif du commerce d'ex-

1º délibération sur : 1º la proposition de loi de M. Chéron et plusieurs de ses collègues, relative au placement des travailleurs, et portant modification des articles 79, 81,83 à 93, 98 et 102 du livre 1er du code du travail et de la prévoyance sociale; 2º la proposition de loi de M. Paul Strauss et plusieurs de ses collègues, relative à l'institution d'offices départementaux et de bureaux paritaires de placement:

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ten-dant à l'obligation de la rééducation pro-fessionnelle des blessés et des mutilés de la guerre appelés à bénéficier de la loi sur

les pensions militaires.

Il n'y a pas d'opposition?. L'ordre du jour est ainsi fixé.

Quel jour le Sénat entend-il fixer sa prochaine séance publique?

Voix diverses. Mardi! - Jeudi!

M. le président. Deux dates étant proposées, je consulte le Sénat, conformément à l'usage, sur la date de jeudi, qui est la plus éloignée.

(Le Sénat n'a pas adopté.)

M. le président. La date de mardi n'étant pas contestée, la séance est fixée à ce jour. (Adhésion.)

Voix nombreuses. A trois heures!

M. le président. Donc mardi 30 janvier, à trois heures, séance publique, avec l'ordré du jour qui vient d'être réglé.

Personne ne demande plus la parole ?... La séance est levée-

(La séance est levée à six heures et demie.)

Le Chef par intérim du service de la sténographie du Sénat, ARMAND POIREL

#### QUESTIONS ÉCRITES.

Application de l'article 80 du règlement, modifié par la résolution du 7 décembre 1911 et ainsi concu:

« Art. 80. — Tout sénateur peut poser à un ministre des questions écrites ou orales.

« Les questions écrites, sommairement rédi-

gées, sont remises au président du Sénat. « Dans les huit jours qui, suivent leur dé-pôt, elles doivent être imprimées au Journal officiel avec les réponses faites par les ministres. Elles ne feront pas l'objet d'une publication spéciale.

« Les ministres ont la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils ré-clament un délai pour rassembler les élé-

ments de leur réponse, »

1308. — Question écrite, remise à la présidence du Sénat, le 26 janvier 1917, par M. Bérard, sénateur, denandant à M. le ministre de la guerre si un adjudant du cadre auxiliaire de l'intendance, déclaré par la commission de réforme inapte à l'infanterie et à l'artillerie mais non R. A. T., peut, après stage, être nommé au grade d'attaché à l'intendance.

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Réponse de M. le ministre de la guerre à la question écrite n° 1246, posée, le 27 décembre 1916, par M. Réal, sénateur.

M. Réal, sénateur, demande à M. le ministre de la guerra quelle est la solde mensuelle d'un sous-officier rentrant dans sa sixième année de service.

#### Réponse.

La solde mensuelle d'un sous-officier après cinq ans de services, est fixée à 126 francs (sergent), 135 francs (sergent-major), et 177 francs (adjudant).

Cette solde est acquise aux sous-officiers de complément qui réunissent cinq ans de services en totalisant leurs services dans l'armée active et ceux qu'ils ont accomplis depuis la mobilisation, compte tenu du temps passé dans les foyers par suite d'ajournement sous le régime de la loi de 1889, mais non du temps passé dans les foyers en vertu d'une des dispenses prévues par ladite loi.

Réponse de M. le ministre de la guerre à la question écrite nº 1249, posée, le 29 décembre 1916, par M. Milan, sénateur.

M. Milan, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre pourquoi la prime journalière de 1 fr. 75, accordée à tous journalière de 1 fr. 75, accordée à tous les sous-officiers de certain parc d'artillerie, est réduite à 75 centimes, lorsque ces sousofficiers sont déclarés inaptes à la mélinité par suite de maladie contractée à ce service

## 2º réponse.

Une prime journalière de 75 centimes est accordée à tous les militaires employés à des travaux rescortissant aux ateliers de chargement.

Des primes supplémentaires variables peuvent être attribuées aux militaires de ces ateliers, mais elles sont exclusivement réservées aux ouvriers militaires occupés à des travaux malsains ou particulièrement pénibles, ou à ceux qui, notoirement, rendent de très bons services.

Les primes supplémentaires ne sauraient donc être payées aux sous-officiers affectés aux ateliers de chargement, qui ne rem-plissent pas les conditions spéciales exigées pôur pouvoir en obtenir le bénétice.

Réponse de M. le ministre de la guerre à la question écrite nº 1255, posée, le 6 jan-vier 1917, par M. Deloncle, sénateur.

M. Deloncle, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre si les officiers de complément, partis avant leur classe, bénéficient de la circulaire 24607 du 18 décembre 1916, relative aux permissions sup-plémentaires de treize jours, dites de com-pensation, accordées aux R.A.T. convoqués avant la mobilisation de leur classe.

#### Réponse.

Réponse négative.

Réponse de M. le ministre de la guerre à la question écrite nº 1258, posée, le 9 jan-vier 1917, par M. Ponteille, sénateur.

M. Ponteille, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre que des dispositions soient prises d'urgence pour que tous les hommes envoyés à l'armée d'Orient obtiennent leur permission régulièrement et d'après les règles établies.

## Réponse.

La question est à l'étude.

Réponse de M. le ministre de la guerre à la question écrite n° 1263, posée, le 9 janvier 1917, par M. Gaudin de Villaine, senateur.

M. Gaudin de Villaine, sénateur, dcmande à M. le ministre de la guerre que soit appliquée la circulaire du 28 août 1916, nº 677, relative au wagon couloir dans les trains de permissionnaires pour les voyages à grandes distances.

#### l'e réponse.

Conformément aux dispositions du 4º alinéa de l'article 80 du règlement, le ministre de la guerre fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour réunir les éléments de la réponse à faire à la question posée par M. Gaudin de Villaine, sénateur.

Réponse de M. le ministre de la guerre à la question écrite n° 1266, posée, le 10 janvier 1917, par M. Fabien-Cesbron, sénateur.

M. Fabien Cesbron, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre quel texte, modifiant la circulaire du 23 octobre 1916 autorise le refus, à un soldat bénéficiaire d'une permission de sept jours à la suite d'une blessure, d'une permission de détente, du fait qu'il sort d'une ambulance divisionnaire et non d'un hôpital.

#### Réponse.

La permission de convalescence accordée à titre exceptionnel à un militaire sortans d'une ambulance divisionnaire ne lui enlève pas le bénéfice de la permission régulière de détente.

M. Alexandre Bérard a déposé sur le bureau du Sénat, une pétition signée par un grand nombre de mères et de femmes françaises habitant le département de l'Ain, qui demandent la suppression de l'alecool de consommation.

Ordre du jour du mardi 30 janvier.

# A trois heures, séance publique:

Pre délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, rendant applicable aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion la loi du 30 mars 1916, concernant les actions en divorce et en séparation de corps intéressant les mobilisés. (N° 418 et 451, année 1916. — M. Lhopiteau, rapporteur.)

1re délibération sur: 1° le projet de loi redatif à la publication au Bulletin officiel des oppositions des numéros des titres au porteur de rente sur l'Etat déclarés perdus ou volés à la suite de faits de guerre; 2° la proposition de loi de M. Etienne Flandin,

tendant à protéger contre la dépossession, par suite de faits de guerre, les propriétaires de valeurs mobilières françaises autres que celles visées par la loi du 4 avril 1915. (N° 363, 881 et 443, année 1916, et 12, année 1917. — M. Chastenet, rapporteur.)

Discussion: 1º de la proposition de loi de M. Jean Codet, relative à l'application du crédit mutuel aux ouvriers, fabricants et commerçants, ainsi qu'aux sociétés coopératives; 2º du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'organisation du crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et moyenne industrie. (N°º 359, année 1910; 23 et 191, année 1911; 193, année 1914; 17 et 307, année 1915, et 63, année 1916. — M. Jean Codet, rapporteur; et n°º 195 et 384, année 1915. — Avis de la commission des finances. — M. Perchot, rapporteur. — Urgence déclarce.)

1re délibération sur la proposition de loi de M. Perchot et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'organisation du crédit aux sociétés coopératives de consommation. (N° 168, 277 et 440), année 1916. — M. Henry Chéron, rapporteur; et n° 487, année 1916. — Avis de la commission des finances. — M. Perchot, rapporteur.)

de M. Henry Chéron et plusieurs de ses collègues, relative aux sociétés par actions

à participation ouvrière. (N° 472, année 1915; 20 et 386, année 1916. — M. Charles Deloncle, rapporteur.)

1re délibération sur le projet de lot, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de développer les services de l'office national du commerce extérieur et de créer un comité consultatif du commerce d'exportation. (N° 368 et 435, année 1916.—M. Lourties, rapporteur; et n° 465, année 4916.—Avis de la commission des finances.—M. Lourties, rapporteur.)

1re délibération sur: 1° la proposition de loi de M. Chéron et plusieurs de ses collègues, relative au placement des travailleurs et portant modification des articles 79, 81, 83 à 93, 98 et 102 du livre 1re du code du travail et de la prévoyance sociale; 2° la proposition de loi de M. Paul Strauss et plusieurs de ses collègues, relative à l'institution d'offices départementaux et de bureaux paritaires de placement. (N° 33, 223 et 454, année 1916. — M. Paul Strauss, rapporteur.)

1re délibération sur la proposition de lot, adoptée par la Chambre des députés, tendant à l'obligation de la rééducation professionnelle des blessés et des mutilés de la guerre appelés à bénéficier de la loi sur les pensions militaires. (N° 166 et 201, année 1916. — M. Paul Strauss, rapporteur, et n° 453, année 1916. — Avis de la commission des linances. — M. Astier, rapporteur.)